



PERSPECTIVES

GUIDE ET RÉPERTOIRE ANNUEL DE L'ACIPR 2021



ASSOCIATION CANADIENNE
DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE
ET DU REVÊTEMENT

CANADIAN PAINT
AND COATINGS
ASSOCIATION







CANADIAN PAINT
AND COATINGS
ASSOCIATION

ASSOCIATION CANADIENNE
DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE
ET DU REVÊTEMENT

ON VOUS AIDE À **COUVRIR** LE MONDE

L'une des plus anciennes associations industrielles sans but lucratif au Canada, fondée en 1913, est la SEULE association professionnelle qui représente les intérêts spécifiques de l'industrie des revêtements au Canada. L'ACIPR représente les principaux fabricants canadiens de peintures et de revêtements et leurs fournisseurs dans les principales catégories de produits: peintures architecturales, finitions industrielles et revêtements pour automobiles.

L'industrie des revêtements est l'un des secteurs les plus réglementés de l'économie canadienne. La compétence principale de l'ACIPR est non seulement axée sur les politiques gouvernementales de haut niveau qui ont un impact sur ses membres, mais elle assure également des approches proactives en matière de développement législatif et réglementaire portant sur des enjeux critiques tels que: la gestion des substances chimiques et la communication des dangers; gestion des produits et de leur durabilité; politique de réduction des substances toxiques; réglementation de la qualité de l'air; sécurité chimique en milieu de travail; évaluation chimique fondée sur des données scientifiques; des règles du jeu équitables et un alignement réglementaire.

*Pour apprendre davantage sur l'ACIPR,
visitez canpaint.com*

CONTACTEZ-NOUS

Que ce soit pour obtenir de plus amples renseignements ou pour devenir membres de l'ACIPR, nous sommes là pour vous aider.

Gary LeRoux
Président et PDG
gleroux@canpaint.com

Micheline Foucher
Director Administration
mfoucher@canpaint.com

Association canadienne de l'industrie
de la peinture et du revêtement
900-170, avenue Laurier O. Ottawa ON K1P 5V5
613.231.3604 | cpc@canpaint.com



Perspectives Guide et Répertoire Annuel de L'ACIPR est fourni à tous les membres et envoyé à plus de 3 000 abonnés du magazine CFCM dans l'industrie de la peinture et des revêtements partout en Amérique du Nord.

MEMBRES FABRICANTS

Les membres fabricants fabriquent une grande variété de peintures et de revêtements dans les domaines de l'architectural, de l'automobile et de l'industriel.



Possèdent plus de 230 établissements de fabrication de peinture au Canada



Détiennent et exploitent plus de 3 000 magasins de détail au Canada



Fournissent des produits de peinture et de revêtements à 5 000 autres magasins de vente au détail



Fournissent des revêtements à plus de 7 500 équipementiers et ateliers de réparation de carrosseries

FOURNISSEURS et MEMBRES DISTRIBUTEURS

Nos membres fournisseurs et distributeurs constituent une partie importante de la chaîne de valeur des peintures et revêtements en fournissant des biens, des services et des équipements qui soutiennent la mise en marché des peintures et revêtements ainsi que des adhésifs et des mastics par une large gamme de produits.

AFFILIATE MEMBERS

Ces entreprises sont également importantes pour l'industrie en ce qui concerne l'application de produits, la gestion des produits et le recyclage de la peinture, et ce par le fait qu'elles présentent un intérêt économique pour le bien-être de l'industrie des revêtements et des personnes qui y travaillent.

L'IMPACT ÉCONOMIQUE

Ajouter de la valeur à l'économie canadienne

L'industrie des peintures et des revêtements comprend une large gamme de revêtements, d'adhésifs, de mastics ainsi que d'élastomères, couramment appelés produits CASE dans le secteur. L'industrie joue un rôle important et dynamique dans l'économie du pays et joue un rôle central dans la protection et la préservation d'un vaste éventail de biens et de produits manufacturés.

Les revêtements prolongent le cycle de vie des infrastructures, équipements et produits de consommation les plus critiques du Canada

dans de nombreux marchés : utilisation dans la construction, l'automobile, le pétrole et le gaz, l'exploitation minière, le bois et les produits métalliques, l'aérospatiale, la machinerie, le papier, et le matériel de transport et fabrication industrielle en général.

L'industrie poursuit ses investissements massifs en recherche et développement (R&D), générant de nombreuses innovations et de nouvelles technologies dans les formulations de produits. Une industrie des revêtements solide est essentielle au maintien et à l'amélioration de la performance économique globale du Canada et cette force se reflète dans la contribution au produit intérieur brut du Canada et par de nombreux emplois créés.

LE REVÊTEMENT AU CANADA UNE INDUSTRIE FORTE



125,316

Emplois directs, indirects et induits



\$1.74B

Total (M) de taxes perçues



\$4.65B

Total (M) salaires PIB par CAS



\$8B

Salaires



\$12.3B

Rendement économique

PERSPECTIVES

GUIDE ET RÉPERTOIRE ANNUEL DE L'ACIPR 2021

Table des Matières

RÉTROSPECTIVE

Message du président du conseil	6
Message du président	8
En prêchant par l'exemple	
Conseil d'administration de l'ACIPR	11

MISE À JOUR DU MARCHÉ CANADIEN DE LA PEINTURE ET DU REVÊTEMENT

En chiffres	12
L'industrie canadienne du secteur CASE 2020-2021	
Prévisions 2020	14
Mise à jour sur le marché canadien de la peinture et des revêtements	17

APPUYER L'ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE ET LA CONFORMITÉ

Canada CoatingsHUB	21
--------------------	----

Gestion des enjeux et plaidoyer	25
Gestion des produits chimique	28
Gérance de produits étendue	34
Qualité de l'air	37
Environnement, santé et sécurité	39

WORLD COATINGS COUNCIL

Historique du WCC	43
Les avantages environnementaux des revêtements	44

PROGRAMS ET SERVICES DES MEMBRES

Relations plurilatérales	47
Revêtements TECH cours en ligne	49
CPCA Connects	50
Guide et répertoire des membres	52



ASSOCIATION CANADIENNE
DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE
ET DU REVÊTEMENT

CANADIAN PAINT
AND COATINGS
ASSOCIATION



Association canadienne de l'industrie
de la peinture et du revêtement
900-170, avenue Laurier Ouest Ottawa (Ontario) K1P 5V5
613.231.3604 | cpca@canpaint.com
canpaint.com

Éditeur et contributeurs
Gary LeRoux
Lysane Lavoie
Peter Mirtchev
Melanie Di Tullio

Relecture et Traduction
Micheline Foucher
Dominique Baptiste
Lysane Lavoie

Conception graphique
Melanie Di Tullio
Publicité
Don Burns



RÉTROSPECTIVE

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Personne ne peut nier que 2020 est une année qui figurera sans aucun doute au livre des records. En plus des nombreux nouveaux défis auxquels l'industrie doit faire face au quotidien, personne n'aurait pu prévoir l'arrêt complet de l'économie mondiale. Les entreprises œuvrant dans l'industrie des revêtements ont dû attaquer de front ces défis n'ayant pas d'autres choix. Je suis heureux de dire que, dans l'ensemble, l'industrie des revêtements a su se montrer à la hauteur puisque les opérations au niveau de la fabrication et du commerce de détail se sont poursuivies à travers le Canada tout au long du confinement. Afin de s'adapter, des ajustements stratégiques ont été effectués tels que la cueillette en bordure de magasin et la livraison. Parallèlement, l'industrie a déployé tous les efforts possibles pour protéger les travailleurs qui ont été en mesure de continuer à travailler tout au long du confinement et pendant la réouverture actuelle. Nous gardons bon espoir de voir toutes nos entreprises se relever à la suite des pertes économiques encourues durant le confinement, et nous espérons que les entreprises sauront continuer à protéger les travailleurs sur lesquels nous comptons tous pour poursuivre les opérations. C'est au nom de tous nos membres que je remercie nos employés pour leur patience et soutien durant ces mois difficiles.

L'Association s'est aussi ajustée à la pandémie. On pense ici au personnel et aux membres qui ont continué d'appuyer les efforts de l'Association en ces temps difficiles. Tout d'abord, mentionnons que l'Association a été heureuse de pouvoir offrir une ristourne de 30 % des droits de cotisation des membres pour l'année 2020 afin d'aider ceux-ci à traverser cette période difficile. Nous remercions les membres pour les commentaires positifs reçus à la suite de cette initiative. De plus, des efforts considérables ont été faits pour informer les membres des diverses mesures prises par le gouvernement pour appuyer l'industrie. Ils ont également été informés des moyens mis à leur disposition pour obtenir des subventions et de l'information visant à aider leurs entreprises. Pendant la pandémie, les membres ont par ailleurs été tenus au courant de toutes les questions relatives à la santé et la sécurité au travail. L'Association a également travaillé pour s'assurer que l'industrie des revêtements soit considérée comme un service essentiel pendant le confinement afin de permettre aux entreprises membres de continuer leurs activités de fabrication et d'offrir des ventes au détail (en quantité restreinte) à travers les magasins corporatifs et les nombreux autres magasins qui sont approvisionnés par nos membres. En mars, nous étions satisfaits que Sécurité publique Canada ait désigné l'industrie de la peinture et des revêtements comme service essentiel pour un grand nombre de secteurs critiques de l'industrie comme la construction, la réparation de bâtiments et l'entretien, y compris le secteur des dispositifs médicaux ayant recours aux revêtements, dont les respirateurs.

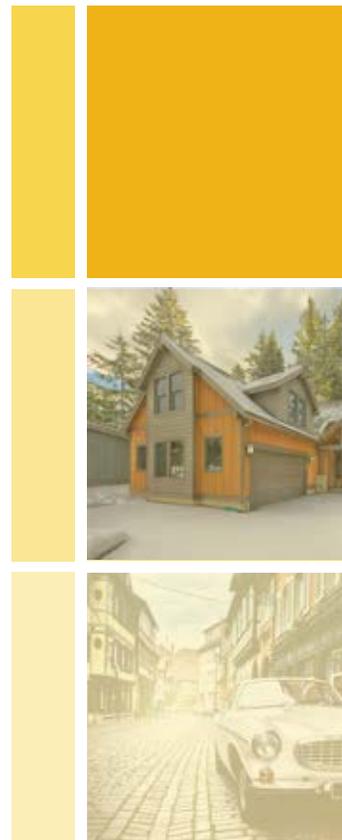
L'Association a été en mesure de couvrir les frais généraux et de permettre au personnel de faire du télétravail. Tout ceci a été rendu possible grâce à la saine gestion financière des dernières années. Elle a même permis d'offrir une réduction de la cotisation tout en étant capable de gérer les coûts récurrents pour le reste de l'année. L'ACIPR a aussi pu avoir recours à la subvention salariale offerte par le gouvernement étant donné que la réduction des cotisations a entraîné une perte de revenus de 30 % comparativement à l'an dernier. Le personnel a continué de travailler à temps plein sur de nombreux dossiers importants pour le compte des membres par l'entremise de divers comités et grâce à des réunions en ligne ainsi qu'à des webinaires auxquels ont participé des membres, des représentants du gouvernement et autres parties prenantes. Le conseil d'administration est heureux de constater que l'Association a su se montrer à la hauteur pendant cette période difficile et il tient à remercier les membres qui ont su garder le cap et répondre aux renseignements exigés par l'ACIPR et s'y conformer. On pense entre autres ici aux statistiques obligatoires et à de l'information cruciale nécessaire pour réussir à plaider en faveur de l'industrie de la peinture et du revêtement au Canada.

Je tiens à remercier le personnel pour son soutien constant à l'égard de l'Association pendant cette période difficile ainsi que mes collègues au sein du conseil alors que nous devons continuer à mener bonne gestion de nos propres entreprises et à partager nos pratiques exemplaires. Il me fera plaisir d'échanger avec le conseil et les membres de l'ACIPR au cours des prochains mois, comme nous le faisons déjà depuis de nombreuses années par l'entremise de l'Association. Nous surmonterons cette période ensemble et nos entreprises prospéreront dans les années à venir alors que nous nous dirigeons vers la découverte d'un vaccin et la réouverture complète de l'économie.

Cordialement,



Tim Vogel, président de l'ACIPR
Présidente et chef de la direction, Peintures Cloverdale





RÉTROSPECTIVE MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'année avait bien commencé et soudainement la pandémie a mis un frein à toutes nos activités. Nous avons tous dû travailler de la maison tout en ne lésinant devant aucun effort pour nous assurer que l'ACIPR puisse continuer à appuyer ses membres pendant le confinement. L'Association désirait avant tout s'assurer que les membres aient un accès immédiat et en temps opportun aux mesures et initiatives gouvernementales. Une partie du site Web de l'ACIPR a été consacrée au partage de renseignements avec les membres, alors que des bulletins ont été envoyés presque tous les jours. Le principal travail de représentation de l'Association a été de s'assurer que l'industrie de la peinture et des revêtements recevait la désignation de « service essentiel » pour ainsi continuer à fonctionner à capacité suffisante pendant le confinement. L'ACIPR s'est tournée vers le gouvernement fédéral et a réussi à faire ajouter l'industrie des revêtements sur la liste des services essentiels, pour ce qui suit : « *Travailleurs soutenant la chaîne d'approvisionnement des matériaux de construction, de la production à l'application ou l'installation, y compris les armoires, les luminaires, les portes, le ciment, la quincaillerie, la plomberie, l'électricité, le chauffage/refroidissement, la réfrigération, les appareils électroménagers, la peinture et les revêtements, et les employés qui fournissent des services permettant de réparer les matériaux et l'équipement pour les fonctions essentielles.* » Les gouvernements provinciaux ont aussi saisi le caractère fondamental des revêtements pour l'entretien, la réparation dans leurs propres listes de services essentiels, lesquelles visaient les « *entreprises qui produisent les intrants pour d'autres fabricants.* »

L'ACIPR a pu poursuivre ses travaux sur un bon nombre de dossiers importants, y compris la résolution des défis actuels concernant les biocides utilisés pour la préservation de feuillets de peinture et des produits dans leurs contenants. L'ACIPR a entrepris des discussions sur la création d'un groupe de travail sur la peinture et les revêtements ayant pour objectif de réévaluer ce qui reste des biocides pouvant être utilisés dans les formulations de peinture. Ce nouveau groupe de travail sera composé de hauts fonctionnaires de l'ARLA, de membres fabricants et fournisseurs de l'ACIPR et de l'ACA, de représentants de l'EPA des États-Unis et de représentants du Conseil de coopération en matière de réglementation (CCR) Canada-États-Unis. Grâce à ce dernier groupe, il sera ainsi possible d'accorder une attention particulière à plus d'alignement et à ce que des données pertinentes soient fournies en temps opportun afin que les décisions soient prises en fonction de ces données scientifiques probantes. Ce faisant, l'industrie de la peinture assurera la conservation de la peinture à base d'eau et à faible teneur en COV, laquelle pourra alors continuer d'être recyclée au Canada comme c'est le cas depuis de nombreuses années.

Des modifications à apporter à la réglementation sur la peinture architecturale dans 53 catégories seront bientôt proposées au Canada. Des pré-consultations ont débuté sur l'ajustement des limites sur le contenu en COV entrées en vigueur en 2009. Il a aussi été question de possiblement ajouter 10 nouvelles catégories. Il y aura du travail à faire au cours des prochains mois pour assurer une pleine participation dans ce dossier concernant les nouvelles limites proposées et l'impact que cela pourrait avoir sur l'industrie. L'évaluation des substances chimiques vendues dans le commerce se poursuit alors que le présent gouvernement devrait aller de l'avant dans les prochaines semaines avec des modifications à la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Si des approches plus rigoureuses en matière d'évaluation des substances chimiques s'avèrent la marche à suivre au Canada,





il y aura probablement une augmentation des interdictions et des restrictions sur l'utilisation des substances chimiques que l'on retrouve sur le marché. L'Association et l'ensemble de l'industrie doivent rester vigilants si de telles modifications devaient être effectivement proposées, car cela pourrait limiter de façon significative les substances chimiques utilisées couramment dans l'industrie. Veuillez consulter nos mises à jour sur l'évaluation continue des risques et les mesures de gestion des risques contenues dans cette édition du magazine et pour plus de détail, dans le Canada CoatingsHUB.

Afin d'aider à la gestion des enjeux notés ci-dessus, l'ACIPR a ajouté au début de 2020 une importante fonctionnalité à sa plateforme numérique appelée Canada CoatingsHUB. Il s'agit d'une base de données complète sur les substances chimiques renfermant plus de 1 100 substances utilisées dans des milliers de revêtements, d'adhésifs, de bouche-pores et d'élastomères vendus au Canada. Les membres de l'ACIPR peuvent faire des recherches dans la nouvelle base de données de substances par numéro de produit chimique (CAS-RN), ce qui leur permet d'obtenir des renseignements spécifiques à la substance en question, et ce, au besoin. La plateforme donne un aperçu en un seul coup d'œil du statut des substances chimiques d'intérêt au Canada. La plateforme Canada CoatingsHUB contient tous les renseignements de fond et liens utiles sur les substances chimiques qui se retrouvent dans la peinture et les revêtements, et elle indique si des mesures de gestion des risques seront prises le cas échéant.

Pour la première fois de l'histoire de l'ACIPR, l'Association a transgressé quelque peu ses compétences de base en lien à l'élaboration des règlements et à leur conformité en lançant un site de type bricolage amateur (souvent appelé DIY (Do-It-Yourself)) pour la peinture et les revêtements, aussi appelé PIY (Paint-it-Yourself). Ce site met en évidence les nombreuses facettes des produits offerts par les membres fabricants de l'ACIPR et souligne les avantages que peuvent en tirer les consommateurs tant pour leurs usages à l'intérieur qu'à l'extérieur. Nous espérons que ce site P-I-Y saura inciter les gens à passer à l'action et à se procurer l'un des produits de nos membres pour leurs projets à la maison. Le site sera appuyé par une importante campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux pour montrer les nombreux avantages que procurent les produits de revêtements aux consommateurs. Ce site ne porte pas attention aux marques; il laisse donc les consommateurs libres de décider des marques de peinture qui répondent à leurs besoins ou qu'ils peuvent plus facilement se procurer dans leur quartier.

Une initiative de défense des intérêts a été couronnée de succès en 2020, ce qui a mené au remboursement de 15 millions de dollars en fonds excédentaires. Une grande partie de cette somme a été retournée aux membres de l'ACIPR, lesquels représentent la majeure partie du volume de ventes de peinture en Ontario. Toute cette saga est liée à la surcharge des frais de recyclage à des fins environnementales qui a été initialement payée à l'Intendance Ontario, soit des frais perçus dans le secteur de la peinture de 2009 à 2015. Mais mentionnons que ces frais n'ont jamais été utilisés à cette fin. L'ACIPR continue de plaider en faveur de règlements raisonnables découlant de la nouvelle Loi sur la récupération des ressources et l'économie circulaire en Ontario. Ces règlements seront finalisés d'ici juin 2021. L'intention du gouvernement à l'égard de ces nouveaux règlements n'est pas claire, mais il a bien été indiqué que tous ces nouveaux règlements devront permettre de réduire le fardeau administratif. Étant donné l'évolution récente de la situation en Ontario, nous nous devons de toujours rester concentrés sur la façon dont les règlements sont élaborés et tout spécialement, sur les frais qui en découleront.

Comme par le passé, « Perspectives de l'ACIPR : Guide et répertoire » traite des enjeux abordés par l'Association au cours de la dernière année et offre un aperçu des défis auxquels nous serons confrontés et des services que fournit l'ACIPR en rapport aux objectifs du plan stratégique établi par le conseil d'administration. Bien que nous ayons dû faire face à des défis supplémentaires cette année en raison de la pandémie, les membres peuvent être assurés que l'ACIPR n'en a pas manqué une lorsqu'il s'agissait de ce qui importe le plus pour les membres. J'aimerais remercier le conseil d'administration, le personnel et les nombreux membres qui travaillent au sein de nos comités à faire avancer les choses pour l'industrie de la peinture et des revêtements au Canada.

Gary LeRoux
Président et PDG, L'ACIPR





“

Nous sommes témoins de la résilience de l'industrie de la peinture et du revêtement en 2020. La pandémie de la COVID-19 a semé des embûches et a apporté son lot d'incertitudes. Pendant ce temps, l'industrie a bravé la tempête en procurant aux travailleurs de première ligne les fournitures essentielles dont ils ont besoin, en préservant les emplois des familles et en fournissant les produits de revêtements nécessaires pour l'industrie du logement et de la construction, ainsi que pour d'autres secteurs sous-jacents qui viennent soutenir la reprise économique.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACIPR

ET DIRIGÉ DE MANIÈRE EXEMPLAIRE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACIPR

L'ACIPR est dirigée par un conseil d'administration composé à la fois de membres corporatifs et de membres fournisseurs / distributeurs, avec trois membres issus de ce dernier. Le conseil se réunit quatre fois par an et au besoin pour donner une orientation générale à la politique de l'association. Il existe deux comités du conseil, l'un chargé des audits et des finances et l'autre de la gouvernance et des nominations.



Tim Vogel
Cloverdale Paint Inc.
Président du conseil



Darrin Nobel
Home Hardware Stores Ltd.
Président du comité
de gouvernance



Vince Rea, PPG Canada Inc.
Président du comité des
finances et de l'administration



André Buisson
Société Larentide Inc.



Bruce Clathworthy
DCC Lansco



Doug Crabb
DUHA Group



Andy Doyle
American Coatings
Association



Jon Housenga
OPC Polymers Canada



Brent Jamieson
Axalta Performance Coatings



Mark Huisman
BASF



Sharon Kelly
KelCoatings Ltd.



Adil Meziati
Sherwin-Williams



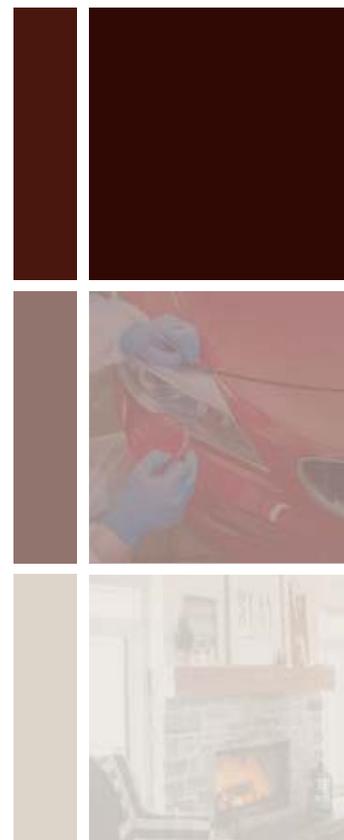
Jeff Snyder
Akzo Nobel Canada Inc.



Jean-François Tanguay
IMCD



Steve Veroba
Benjamin Moore



L'INDUSTRIE CANADIENNE DE LA PEINTURE EN 2020 ET AU-DELÀ

EN CHIFFRES



La paralysie de l'économie canadienne durant la première moitié de 2020 a plongé le pays dans une profonde récession, dix fois plus grave que la dernière récession de 2008-2009. Les dépenses des ménages ont baissé dans toutes les principales catégories, et la production de voitures neuves tout particulièrement a été durement touchée. Tout comme dans d'autres pays, les gouvernements du Canada et des provinces se sont concentrés sur des dépenses de relance tant du côté de l'approvisionnement que de la demande, ce qui devrait contribuer à une reprise en 2021, malgré l'atteinte de niveaux records de la dette publique, et ce, tous secteurs confondus.

L'ACIPR a fortement plaidé en faveur de la désignation de l'industrie de la peinture et des revêtements comme service essentiel dans toutes les provinces dès le début de la pandémie. L'objectif a été atteint après que le gouvernement fédéral ait désigné « la peinture et les revêtements » en tant que service essentiel en vertu de la liste approuvée par Sécurité publique Canada. Ceci a permis, dans une certaine mesure, d'aider au maintien des ventes de peinture au détail et d'assurer une reprise subséquente de la fabrication de peinture au fur et à mesure de la levée de la quarantaine. Le confinement généralisé a provoqué une augmentation des ventes de peinture pour les bricoleurs, mais a causé une importante réduction pour ce qui est des travaux de peinture effectués par des professionnels, dont les travaux se limitaient à l'extérieur. Au même moment, les fabricants de peintures industrielles et automobiles étaient aux prises avec un considérable ralentissement de leurs ventes. Tous les fabricants de peinture ont déployé des plans d'action spéciaux à l'interne pour leur permettre de revenir graduellement à des niveaux d'exploitation plus normaux.

Alors que la majorité des restrictions ont été levées en août dernier, l'économie canadienne continue de montrer un timide regain, comme en témoigne la récente augmentation du secteur de l'emploi. Mais au moment d'écrire ces lignes la menace d'une deuxième vague de la COVID-19 commençait à se matérialiser pour l'automne 2020. Si le Canada peut arriver à limiter l'impact d'une seconde vague et si un vaccin peut être prêt avant la fin de 2020 ou au début de 2021, la récession au Canada ne sera que de courte durée, mais elle demeurera quand même la plus importante depuis la grande dépression. La reprise complète de l'économie canadienne sera beaucoup plus longue compte tenu de la dette massive accumulée par le gouvernement fédéral alors que 97 % du total des dépenses consacrées à la pandémie, y compris par les provinces, provenaient de ce seul palier de gouvernement. Ceci entraînera un déficit record pour l'exercice 2020 de près de 400 milliards de dollars, augmentant la dette globale du Canada qui atteint aujourd'hui 1,2 billion de dollars, une hausse par rapport à tout juste 700 millions de dollars durant la période qui a précédé la pandémie.

Dans cette période d'incertitude, le redressement à envisager pour l'économie canadienne et l'économie mondiale est difficile à prédire. Il dépend de nombreuses hypothèses sur le plan sociopolitique, financier et de la santé. Nous avons choisi le scénario le plus optimiste, soit celui selon lequel le Canada sera en mesure de se relever et de connaître une reprise en 2021 dans ce que qualifie le magazine *The Economist* « d'économie à 90 % ». Cela signifie que le PIB mondial a baissé de 10 %





et, en comparaison, le PIB mondial a connu une baisse de moins de 1 % entre 2008 et 2009 durant la grande récession, et à la suite de laquelle il a fallu plusieurs années pour une reprise totale. Ce serait trop demander de s'attendre à une reprise rapide et complète sur une courte période lorsque l'on parle d'un déficit du PIB de 10 %. Le scénario pourrait s'avérer différent pour le secteur CASE (revêtements, les adhésifs, les obturants et les élastomères) et de la peinture et des revêtements au Canada étant donné que cette industrie a été considérée un service essentiel. L'impact risque donc de moins se faire sentir comparativement à d'autres industries et secteurs comme les ressources naturelles, l'aéronautique, le tourisme, les services personnels et bien d'autres.

L'industrie en 2019 et dans la première moitié de 2020

L'ensemble du marché canadien de la peinture et des revêtements représentait 482 millions de litres pour une valeur totale de 3,446 milliards de dollars en 2019. Le volume du marché a chuté de 0,2 % en 2019 tandis que la valeur a connu une croissance de 2,5 % en raison de l'augmentation des prix. Toutefois, le secteur de l'automobile n'a pas connu un excellent rendement comparativement à 2018. Avant l'impact de la pandémie, les experts s'attendaient à une croissance du volume dans le secteur CASE de 2 % et de 4 % pour l'année. Il semble que seulement quelques uns des segments CASE ont été rentables pendant le confinement avant l'assouplissement des restrictions à la fin du printemps; c'est le cas pour les revêtements architecturaux et pour les revêtements d'emballages. Les risques liés à la chaîne d'approvisionnement ont également changé pendant la pandémie de la COVID-19, et cette tendance devrait se poursuivre. Un bon nombre de problèmes devraient se faire sentir, par exemple en ce qui a trait aux pénuries de matières premières ou aux importants retards de livraison, aux fermetures de locaux ou de sites de partenaires commerciaux, aux pertes de travailleurs qualifiés, aux inquiétudes causées par des changements de propriétaires et de clients, aux barrières commerciales tarifaires et à la possibilité de se voir imposer des mesures dans des cas de force majeure en raison d'une

recrudescence de la pandémie et, finalement, aux défis liés aux changements climatiques ou à un bouleversement politique. La gestion stratégique des risques organisationnels sera plus cruciale que jamais au cours des prochaines années, alors que les priorités devront être constamment réajustées en raison de modifications inévitables à la chaîne d'approvisionnement en route vers une « nouvelle normalité », quelle qu'elle soit relativement à la gestion de l'actif et aux répercussions sur le plan des ressources humaines.

Chiffres actuels du secteur CASE

D'ici la fin du deuxième trimestre, alors que les restrictions concernant le confinement sont levées dans toutes les régions du Canada, le cumul des ventes de peinture et les revêtements architecturaux a jusqu'à ce jour connu une croissance de l'ordre de 5 % sur le plan valeur et de 3 % sur le plan volume. Les ventes ont augmenté principalement dans les provinces de l'Atlantique et dans l'ouest du Canada, où la pandémie a moins frappé. Pendant ce temps, le marché de la peinture et des revêtements du secteur de la finition d'automobile a baissé de 14 % sur le plan de la valeur et du volume. Ce peu de rendement est étroitement lié à de très faibles taux d'accident et au faible kilométrage parcouru par les conducteurs pendant le confinement. La consommation de peinture dans des secteurs comprenant la maintenance industrielle et les revêtements protecteurs, lequel est directement liée à la construction, mais aussi à l'entretien d'installations destinées à l'équipement de poids moyen et lourd comme ceux du secteur pétrolier et gazier ainsi que celui de la construction navale, a montré une tendance à la baisse dans ces segments particuliers. Les ventes des produits CASE (pétroliers) ont atteint leur plus bas niveau. Les plus récentes valeurs statistiques à ce jour pour l'ensemble du secteur CASE provenant de Statistiques Canada indiquaient une augmentation de la valeur des ventes, principalement attribuable à un solide premier trimestre, à des ventes élevées dans le secteur architectural et à une augmentation des prix qui a été nécessaire et qui s'est répercutée sur les consommateurs.



L'INDUSTRIE CANADIENNE DU SECTEUR CASE 2020-2021 PRÉVISIONS 2020

Les économistes prévoient maintenant que le PIB du Canada en 2020 diminuera de 5,3 %. Il devrait toutefois augmenter de 3,1 % en 2021 par rapport à 2020. La contraction de l'économie sera donc toujours en vigueur. La dégradation de la conjoncture nationale et internationale aura des conséquences sur la production manufacturière, plus particulièrement dans le secteur industriel et de l'automobile, ce qui aura une incidence directe sur les expéditions manufacturières des produits CASE. Malheureusement, la part du PIB de l'ensemble du secteur manufacturier canadien accuse une diminution depuis quelques années (une baisse à 10,2 % en 2019 comparativement à 15,7 % en 2000) et cette diminution pourrait même s'accroître en l'absence de programmes incitant l'achat local ou d'autres incitatifs du gouvernement du Canada appuyant la dynamisation des petites et moyennes entreprises de fabrication canadiennes. En juin 2020, tout le secteur manufacturier fonctionnait toujours à 12 % sous sa capacité moyenne. Les experts s'entendent pour dire que les valeurs de livraisons manufacturières du secteur CASE au Canada devraient être stables, au mieux, ou même diminuer en 2021 en raison de l'activité de fusions et d'acquisitions qui se poursuit, et plus de relocalisations d'usines et des pressions réglementaires continues dans le secteur des produits chimiques. Néanmoins, le volume total des ventes de peintures et de revêtements (expéditions + importations), qui a baissé d'environ 5 % au cours du deuxième trimestre 2020 à lui seul, devrait reprendre de la vigueur dans la deuxième moitié de 2020, pour une diminution totale d'à peine +1 à 3 % pour l'année complète.

Prévisions 2021

La reprise économique devrait s'étendre davantage dans tous les secteurs de l'industrie des revêtements industriels en 2021, bien que certains secteurs et certaines régions du Canada pourraient avoir plus de difficultés que d'autres à sentir cette relance. Les investissements non résidentiels des entreprises au Canada pourraient ne pas se remettre complètement après la pandémie. Pendant ce temps, les projets hors construction devraient prendre de la vigueur. Même l'industrie de pointe de l'aéronautique devrait retrouver un certain élan au cours de la deuxième moitié de 2021. Le secteur de la construction, qui a continué ses activités à presque pleine capacité en 2020, restera solide l'an prochain avec un retour des dépenses des ménages et une confiance accrue des consommateurs. Au moment culminant de la pandémie, le taux des économies globales des ménages a atteint 28,2 % (comparativement à 3 % en 2019); c'est donc dire que ces économies devraient se traduire par une augmentation des dépenses de consommation en 2021. Le prix du pétrole devrait rester sous la barre de 30 à 40 \$ US le baril, ce qui limitera les augmentations du prix des matières premières et stimulera le secteur du transport.

Le segment architectural sera parmi les grands gagnants de l'industrie CASE l'an prochain, ce qui compte pour 60 % du volume et près de 50 % de la valeur totale de l'ensemble de cette industrie canadienne. Dans l'industrie de la construction, grâce à un retour graduel au travail, le rapport des activités amateurs/entrepreneurs peintres devrait diminuer pour laisser place à une augmentation de l'activité chez les entrepreneurs professionnels. Parmi les perdants du secteur CASE, se retrouveront les secteurs suivants : équipementiers et finition automobile, industrie maritime,





secteur pétrolier et gazier, aéronautique, matériel roulant, machinerie et équipement. Le milieu des affaires connaîtra une transformation importante dans ces secteurs en particulier. Le rendement de l'industrie des revêtements de bois dépendra en grande partie de la vigueur dans le domaine de la construction commerciale et résidentielle, dans le secteur de la rénovation et du dynamisme des commerces traditionnels, l'an prochain.

En 2021 les fabricants nord-américains de peinture et de revêtements continueront à enregistrer d'importantes ventes en ligne. Ce nombre risque même d'augmenter étant donné que tous les clients continueront à essayer de minimiser les risques liés aux achats en magasin en favorisant plutôt les transactions en ligne. Un grand nombre d'employés opteront pour le télétravail et les entreprises miseront sur la production robotique, les processus automatisés de livraison par entrepôt et le déploiement de stratégies évoluées de marketing en ligne. Cela sera particulièrement vrai si les nouveaux médicaments antiviraux et vaccins à travers le monde ne s'avèrent pas entièrement efficaces ou ne seront pas faciles à obtenir. La principale question est la suivante : est-ce que ce déclin graduel de l'approche centralisée et des

entreprises classiques va se poursuivre au cours des prochaines années pour devenir la nouvelle normalité? Seul l'avenir nous le dira. Dans ce contexte, les experts en recherche de marché prévoient une forte demande de revêtements antiviraux ou antibactériens et de produits connexes. Cette forte demande devrait se poursuivre en 2021 et au cours des prochaines années. Ce segment spécifique des revêtements sortira certainement comme l'un des grands gagnants parmi les produits CASE à la suite de la pandémie.

Tableau de statistiques 2020 de l'ACIPR à l'intention des membres

L'ACIPR publie des statistiques trimestrielles destinées exclusivement aux membres. Ces chiffres touchent les expéditions de peinture ainsi que l'importation et l'exportation en fonction des données d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Ces données servent à informer les membres des tendances de l'industrie dans tous les secteurs des revêtements au Canada.



Les membres peuvent télécharger le tableau statistique sur le HUB!



“

Le marché des revêtements architecturaux, sur le plan de la rénovation, est demeuré solide, et le secteur de la construction est revenu au niveau que l'on connaissait avant la pandémie, alors que l'activité manufacturière reprend un peu de vigueur plus rapidement que prévu.

ORR & BOSS

LE MARCHÉ CANADIEN DE LA PEINTURE ET DES REVÊTEMENTS

REGARDER VERS L'AVENIR

Par Douglas Bohn de chez Orr & Boss Consulting Incorporated

En avril, Orr & Boss a fait parvenir à l'ACIPR une mise à jour sur le marché canadien des revêtements. En raison de la nature imprévisible de cette année avec son lot de hauts et de bas, nous mettons à jour notre évaluation pour 2020 ainsi que nos prévisions pour 2021. Dans l'ensemble, nous sommes légèrement plus optimistes en ce qui a trait au marché canadien de la peinture et des revêtements. Le marché des revêtements architecturaux, sur le plan de la rénovation, est demeuré solide, et le secteur de la construction est revenu au niveau que l'on connaissait avant la pandémie, alors que l'activité manufacturière reprend un peu de vigueur et ce, plus rapidement que prévu (même si les résultats sont toujours à la baisse par rapport à l'année précédente).

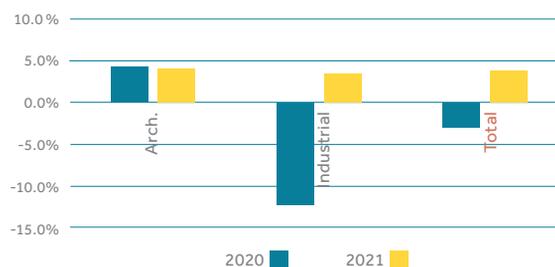
Évaluation pour 2020 et prévisions pour 2021

Nous prévoyons que le total du volume et de la valeur du marché devrait baisser d'environ 3 % en 2020 avant de se redresser et de connaître une croissance en 2021. Nous prévoyons un volume en hausse de 3,5 % et une valeur également en hausse, cette fois de 6,1 %, l'an prochain. Mais cette récession et la reprise économique montrent de nettes disparités, c'est donc dire que l'ensemble de ces valeurs cache des différences très importantes au sein du marché. Le plus grand secteur du marché canadien de la peinture et des revêtements est celui des revêtements architecturaux. Ce secteur connaît une bonne année. Nous nous attendons d'ailleurs à ce que ce secteur connaisse cette année une hausse de 4,3 % de son volume et de 7,1 % de sa valeur. Par contre, nous prévoyons cette année que tous les autres secteurs des revêtements industriels non architecturaux seront en baisse de 12 % pour ce qui du volume et de 13 % pour la valeur. Le graphique ci-dessous illustre ces valeurs.

Le tableau ci-dessous donne les valeurs des secteurs pour 2019, les valeurs estimées pour 2020 et les valeurs prévues pour 2021.

2020 et 2021 croissance en volume

Source: Orr & Boss estimations



Volume (Millions de litres)

Valeur (Millions de dollars CAN \$)

	2019	2020 E	2021 F	2019	2020 E	2021 F
Architectural	271	283	294	1,715	1,838	1,950
Auto et fournisseurs équipementiers	36	25	28	344	250	286
Refinition d'automobile	14	11	11	317	255	273
Entretien industriel & revêtements protecteurs	32	29	27	227	208	202
Revêtements industriels généraux	36	32	33	221	202	215
Revêtements industriels pour le bois	35	33	34	202	196	206
Revêtements en continu	16	15	16	134	130	136
Revêtement en poudre	18	16	16	103	94	100
Revêtements pour l'emballage	15	16	16	72	75	78
Revêtements pour le transport en général	8	6	7	80	63	68
Revêtement pour la marine	2	2	2	31	31	32
Total	482	468	486	\$3,446	3,342	3,545





Analyse des secteurs

Comme il est mentionné plus haut, le secteur des revêtements architecturaux est le plus important au sein du marché canadien des revêtements, et il faut souligner qu'il se porte relativement bien cette année. Étant donné que les propriétaires sont restés à la maison et qu'ils ne dépensent pas pour voyager, aller au restaurant ou pour d'autres divertissements, ils se sont plutôt tournés vers la rénovation de leurs domiciles. Nous prévoyons que le marché de la rénovation au Canada devrait connaître une croissance d'environ 12 % cette année. Il s'agit d'un marché qui a augmenté de façon importante dès le début du confinement. Il s'est depuis stabilisé et retourne à des niveaux de croissance plus normaux. Preuve de cette tendance dans le secteur de la rénovation chez les amateurs, les données sur les tendances de Google indiquées ci-dessous montrent une augmentation significative des recherches pour la peinture au Canada. Ce secteur s'est depuis stabilisé et la différence n'est pas si importante.

Conclusions

La présente année se révèle très difficile pour beaucoup d'entreprises de l'industrie des revêtements, plus particulièrement les entreprises qui approvisionnent les marchés des revêtements industriels ou non architecturaux. Mais nous croyons que le pire est derrière nous. Nous prévoyons que les activités de construction et immobilières demeureront relativement solides, et l'activité manufacturière devrait graduellement revenir au même niveau qu'avant la pandémie. De plus, les marchés des revêtements continuent d'offrir des occasions. Le marché des revêtements antibactériens et celui des revêtements antiviraux sont en hausse. On note également que les revêtements utilisés sur les équipements de plein air comme pour la pêche, les équipements de camping et autres équipements sportifs sont en pleine croissance, tout comme les produits utilisés dans le marché de la construction. À supposer qu'un autre confinement ne soit pas nécessaire, le quatrième trimestre devrait être meilleur pour toutes les personnes impliquées dans le marché, ce qui devrait favoriser une croissance en 2021.



Remarque : Les membres peuvent consulter les détails de la mise à jour complète par secteur sur la plateforme [CanadaCoatingsHUB](https://CanadaCoatingsHUB.com).

REVÊTEMENTS **TECH** Cours en ligne

Un enseignement permettant à ceux et celles oeuvrant dans l'industrie des revêtement d'atteindre l'excellence

L'ACIPR est heureuse d'offrir le diplôme en technologie des revêtements à des étudiants du Canada et du monde entier. Ces cours procurent une base solide sur la technologie des revêtements.

Pour apprendre plus de renseignements contactez-nous!

canpaint.com



“

Vous avez maintenant quelque chose qu'aucune autre association de revêtements dans le monde ne peut se vanter d'avoir. Les entreprises sont très intéressées à obtenir de l'information relative à la réglementation.

EXPERT INTERNATIONAL EN TECHNOLOGIE
DES REVÊTEMENTS



ACCÉDEZ À TOUT CE DONT VOUS
AVEZ BESOIN **OÙ QUE VOUS SOYEZ.**

APPUYER L'ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE ET LA CONFORMITÉ

CANADA COATINGS HUB

L'Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement (ACIPR) reconnaît qu'un important défi pour les entreprises est de rester à jour en ce qui concerne la réglementation des substances utilisées dans l'industrie au Canada. L'industrie du revêtement est un secteur lourdement réglementé, dès lors naviguer dans le paysage réglementaire peut se révéler complexe. Le travail de l'ACIPR vise à appuyer les membres en leur donnant accès à la plus récente information disponible sur la réglementation, les politiques et la législation actuelles, et celles qui se pointent à l'horizon. Être averti c'est être préparé.

Nous savons que les données législatives et réglementaires sont essentielles dans les activités d'une entreprise, notamment pour le développement de produits, l'exploitation des installations, la sécurité des employés, le développement durable, le rendement des produits et les expéditions transfrontalières. L'accès à ce genre de données aide les entreprises à prendre de meilleures décisions pour la vaste gamme de leurs processus opérationnels.

Afin de gérer et de limiter les risques et de prendre des décisions commerciales éclairées, les leaders de l'industrie doivent également avoir accès aux données relatives au marketing, aux ventes, aux chaînes d'approvisionnement et aux canaux de distribution. Voici pourquoi l'ACIPR a mis en œuvre la plateforme Canada CoatingsHUB pour les fabricants et les fournisseurs de matières premières qui envoient ou expédient des produits au Canada.

La création de la plateforme

En 2019, l'ACIPR s'est lancée dans une démarche de modernisation qui a mené à une restructuration complète de l'image de son site Web accessible au public. Plus important encore, l'ACIPR s'est employée à créer la première « plateforme numérique destinée à la gestion des enjeux » qui offre à ses membres des données sur l'élaboration de règlements en temps réel et sur un vaste éventail de questions ayant un impact sur l'industrie. La réalisation de la plateforme a été menée par le personnel de l'ACIPR et une équipe d'experts qui ont analysé les données, la structure et les exigences générales pour une transformation numérique. Le résultat est une plateforme en ligne qui offre une valeur optimale à ses utilisateurs, organisée dans un format facile à consulter sur tous les appareils numériques.

Les sociétés membres de l'ACIPR peuvent maintenant avoir accès à la plateforme pour obtenir de l'information pertinente à partir d'une grande quantité de données non structurées générées quotidiennement par les entités gouvernementales, incluant ces aspects réglementaires plus larges et décisifs que sont de la gestion des substances chimiques et la communication des dangers.

Ce qu'offre la plateforme

Le principal objectif de la plateforme est de permettre aux entreprises de mettre en marché des produits conformes à toutes les normes et réglementations canadiennes. Elle permet aux membres de s'y retrouver parmi les exigences réglementaires canadiennes, de recevoir des notifications concernant les mises à jour importantes sur des questions visant le secteur et d'effectuer des recherches dans une base de données complète, et ce, à leur propre rythme. Les utilisateurs ont accès à un tableau de bord qu'ils peuvent entièrement personnaliser à leur guise. Ils peuvent également gérer les notifications à partir de leur profil personnel et recevoir des mises à jour rapides lorsqu'elles sont publiées.

Un élément important de la plateforme est d'avoir un accès aux règlements existants pour des substances chimiques spécifiques, que ce soit pour des additifs afin d'améliorer le rendement de produits ou de biocides utilisés dans la conservation de feuillets et de produits en pots. Les exigences



réglementaires permettent à ces substances chimiques de rester sur le marché en dictant leurs niveaux spécifiques d'utilisation, en clarifiant les restrictions d'utilisation, en fixant les limites d'exposition et en précisant d'autres éléments critiques qui vont déterminer la formulation finale des produits. Chercher de telles données sur Internet, même sur des sites de confiance du gouvernement, conduit souvent à de la frustration et à de la confusion.

La plateforme offre aussi aux membres un accès rapide aux mises à jour des questions propres à l'industrie, à des positions ou à des propositions formelles de l'industrie, à un calendrier de rappel des conformités, à des préavis destinés aux membres relatifs aux mesures gouvernementales en attente, et plus encore. Il s'agit d'une ressource rapide et accessible qui aide les entreprises à comprendre ou à confirmer le statut d'une substance ou produit chimique commercialisé au Canada, produit pouvant se retrouver dans une vaste gamme de formulations.

Nouvelle base de données sur les substances chimiques

La plateforme CoatingsHUB a récemment ajouté une nouvelle fonctionnalité au bénéfice des sociétés membres. Il s'agit d'une base de données de plus de 2 000 substances utilisées dans des milliers de produits au Canada. Elle renferme des renseignements sur les substances chimiques utilisées dans le secteur CASE (les revêtements, les adhésifs, les obturants et les élastomères). Les membres de l'ACIPR peuvent faire des recherches dans notre nouvelle base de données de substances par numéro de produit chimique (CAS-RN), ce qui leur permet de recevoir des renseignements propres à la substance en question au besoin. Ceci donne un aperçu en un seul coup d'œil du statut des substances d'intérêt au Canada.

La nouvelle base de données des substances indique également si une substance chimique a été ou non évaluée, réévaluée par le gouvernement, et l'étape du processus où il se trouve. Cela signifie qu'une entreprise qui fournit ou

expédie des matières premières ou fabrique des produits finis au Canada peut immédiatement faire des recherches dans la base de données des substances pour connaître les exigences de conformité actuelles concernant les ingrédients critiques d'un produit. La plateforme fournit également l'occasion à une entreprise de soumettre directement des informations lorsque ces substances sont en phase d'évaluation et de réévaluation. Ces commentaires permettent de déterminer ou d'appuyer le statut actuel des substances chimiques dans les produits, pour faire en sorte d'assurer leur présence sur le marché sans qu'il n'y ait d'impact négatif sur la santé humaine ou l'environnement.

Une plateforme numérique sans pareil

La plateforme Canada CoatingsHUB révolutionne le mode d'interaction de l'ACIPR avec ses membres. Aucune autre plateforme numérique ne peut offrir une gamme aussi complète de ressources sur les substances chimiques dans la peinture et les revêtements. C'est ce qui distingue la plateforme Canada CoatingsHUB des autres offertes sur le marché. Avec autant de ressources disponibles, la plateforme se révèle être l'un des outils en ligne les plus efficaces, rigoureux et pertinents pour la gestion des enjeux actuels. Dernièrement, après avoir consulté la plateforme, un fournisseur en technologie des revêtements a indiqué : *« Vous avez maintenant quelque chose qu'aucune autre association de revêtements dans le monde ne peut se vanter d'avoir. Les entreprises sont très intéressées à obtenir de l'information relative à la réglementation. »*

Travailler pour vous

L'examen des efforts continus de l'Association en matière de défense des intérêts au cours de la dernière année révèle son degré d'engagement avec l'industrie, les gouvernements et les parties prenantes. Un engagement substantiel et proactif est la pierre angulaire de tous les enjeux qui comptent pour les membres de l'ACIPR.

DES CHIFFRES QUI ILLUSTRENT LE TRAVAIL DE L'ASSOCIATION EN 2020



16

Enjeux clés



502

Ressources pour les membres



24

Bulletins mensuels



250

Consultations et réunions



1067

Suivi de substances



267

Personnes-ressources dans nos comités



53

Bulletins aux membres



65

Soumissions officielles aux gouvernements



“

Au premier plan des efforts de représentation de l'ACIPR se trouvent les besoins de nos membres. Nous ne devons jamais perdre de vue cette mission. L'ACIPR a réussi à obtenir la totalité des 15 millions de dollars de fonds excédentaires pour les entreprises de peinture en Ontario. Les membres de l'ACIPR sont des leaders en matière de gérance responsable des produits. Ils offrent aux consommateurs un cadre du cycle de vie des produits de bout en bout pour toutes les peintures vendues au Canada. Ils supportent d'ailleurs la totalité des coûts qui y sont associés.

TIM VOGEL, PRÉSIDENT DU CONSEIL DE L'ACIPR

GESTION DES ENJEUX ET PLAIDOYER

GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

L'ACIPR gère une vaste gamme d'enjeux au nom de ses membres dans l'industrie canadienne de la peinture et du revêtement. Parmi ceux-ci, voici les quatre principaux secteurs :

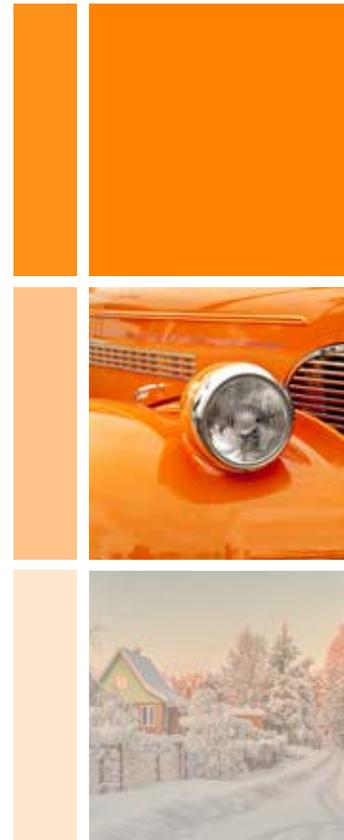
- Gestion des produits chimiques
- Qualité de l'air
- Gérance élargie des produits
- Environnement, santé et sécurité

Au cours des dernières années, ces questions d'intérêt sont devenues plus difficiles à adresser en raison des impératifs stratégiques et de réglementation du gouvernement actuel. Certains des défis sont liés au manque d'alignement avec d'autres pays comme les États-Unis et l'Union européenne. D'autres sont plutôt liés à l'interprétation des politiques actuelles qui cherchent à évaluer les substances chimiques sous différents angles et au-delà de ce que visent les mesures législatives actuelles et au-delà de la meilleure loi concernant les substances chimiques préoccupantes. Il y a toutefois encore plusieurs défis liés à l'utilisation de données pour évaluer des substances qui sont axées sur des hypothèses inexactes relatives à des niveaux d'utilisation plus élevés de ces substances dans les formulations de produits. Ces hypothèses ne sont pas fondées sur la science en termes d'utilisation par le consommateur. L'essentiel pour ce qui est de toutes ces questions est que les évaluations de substances chimiques ou les réévaluations de celles-ci soient fondées uniquement sur des risques démontrés. Le gouvernement actuel a maintenu que sa seule approche à l'égard de la politique générale et de la conformité réglementaire en est une fondée sur des risques démontrés.

Base de données de l'ACIPR sur les produits chimiques maintenant en ligne!

La base de données compte 1 100 substances réputées être utilisées dans le secteur CASE (revêtements, les adhésifs, les obturants et les élastomères) parmi les 4 300 substances de l'industrie classées en vue d'une évaluation des risques depuis 2006 en vertu du Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) du Canada, dans les Phases 1, 2 et 3. Elle donne également un aperçu des substances d'intérêt parmi les 1 500 à être privilégiées pour une évaluation des risques au cours des phases qui suivront après 2020. Trois substances en lien avec le secteur CASE ont été définies en fonction des données obtenues des membres de l'ACIPR et de l'information fournie par le gouvernement tirée de l'enquête obligatoire en vertu de l'article 71 en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) depuis 2006. Pendant que le gouvernement fédéral va de l'avant en effectuant d'autres évaluations de substances chimiques se retrouvant sur le marché, l'ACIPR continue de mettre à jour sa base de données des substances faisant l'objet d'une évaluation en vertu du PGPC. Cela assurera que tous les renseignements contenus dans la base de données sont à jour et pourront être aisément suivis par le biais de la plateforme Canada CoatingsHUB.

Aucun autre secteur ou pays ne peut se vanter d'avoir une base de données complète sur les substances chimiques visées pour l'industrie des revêtements; c'est du moins ce qu'affirme un expert de renommée mondiale sur les plateformes numériques et de l'industrie des revêtements.



SANS VOUS IL N'Y

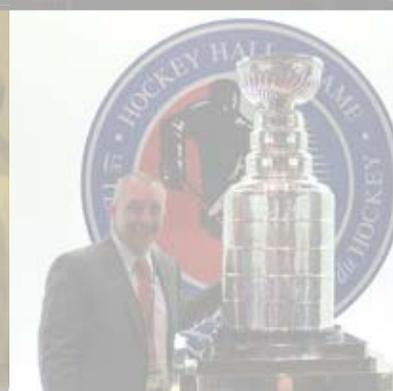


L'ACIPR REMERCIE CHALEUREUSEMENT TOUS SES MEMBRES



A PAS DE NOUS

QUI RENDENT POSSIBLE NOTRE TRAVAIL. #WOOTWOOT 🤗





GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES MISE À JOUR 2020 SUR L'ÉVALUATION DES PRODUITS CHIMIQUES AU CANADA

Il reste toujours un bon nombre de substances en cours d'évaluation dans le cadre du Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) du Canada dans les Phases 1 et 2, comme il est indiqué ci-dessous. On trouve également une mise à jour des substances qui font l'objet d'un examen dans la Phase 3 du PGPC. Cet examen devrait se poursuivre au-delà de 2020 en raison du retard des travaux causé par la pandémie.

Phase 1 du PGPC

Bisphénols

Un avis obligatoire concernant l'article 71 sera émis pour les bisphénols à l'automne 2020, lequel comprendrait le bisphénol S, possiblement toujours utilisé par certaines entreprises de peinture comme substitut au bisphénol A (deuxième lot du Défi).

Mise à jour sur le MEKO

L'ACIPR a travaillé au cours des deux dernières années en collaboration avec des membres pour appuyer Santé Canada dans ses efforts visant vérifier la conformité au Code de pratique du MEKO cinq ans après sa publication dans la Gazette du Canada. Le gouvernement fédéral a lancé une enquête nationale sur le MEKO et l'éthylbenzène au printemps 2019. Des contrôles aléatoires d'échantillons continus de produits utilisant le MEKO ont suivi. L'ACIPR comptait sur le fait que tous les membres seraient conformes à temps ou peu après l'expiration du Code. Toutefois, Santé Canada a convoqué une réunion extraordinaire avec l'ACIPR en décembre 2019 pour informer les membres que les trois éléments du Code n'avaient PAS été entièrement adoptés par les entreprises du secteur architectural et qu'un instrument obligatoire de gestion des risques était maintenant attendu même si aucun autre pays ne compte réglementer le MEKO, qu'il s'agisse des États-Unis ou des États de l'Union européenne. L'ACIPR prévoit la possibilité qu'un avis de nouvelle activité (avis de NAc) soit émis imposant une faible limite de concentration, qui pourrait littéralement éliminer l'utilisation du MEKO comme agent empêchant la formation de peau dans les peintures. Cela pourrait se faire même s'il s'agit d'un élément essentiel dans les formulations d'alkydes et que les membres ne peuvent trouver aucune solution de rechange économiquement viable pour remplacer le MEKO. L'ACIPR a sollicité des avis pour de possibles solutions de rechange, mais les représentants ont refusé d'émettre des commentaires quant à leur acceptabilité. Cette question demeure une problématique pour l'industrie de la peinture et le gouvernement.





Mise à jour de l'éthylbenzène

Lors de la dernière réunion du groupe de travail Paint and Coatings Working Group (PCWG) en avril 2020, les représentants gouvernementaux ont confirmé qu'ils visent toujours un avis de nouvelle activité (NAC) à l'égard de l'éthylbenzène, qui ciblera vraisemblablement des usages spécifiques dans les apprêts pour planchers de béton, vernis-laques, teintures et vernis alkydes. Les résultats de l'enquête de l'année dernière indiquent également qu'aucune concentration ne dépassait la limite de 1 % qui sera vraisemblablement imposée dans l'avis de Nouvelle Activité. Le gouvernement a confirmé avoir accepté la demande de l'ACIPR visant à exclure les aérosols de ce NAC.

Modification proposée au Règlement sur les revêtements

Une consultation sur la modification proposée sur le Règlement sur les revêtements a été lancée à la fin de 2019 alors qu'un questionnaire a été envoyé à des intervenants de l'industrie pour rédiger le Résumé de l'étude d'impact de la réglementation (REIR) sur les coûts. La publication de modification proposée sur le Règlement sur les revêtements dans la Gazette du Canada a été retardée jusqu'à nouvel ordre en raison du retard accumulé dans tous les travaux lequel a été causé par la pandémie de COVID-19. Le libellé de la modification reste inchangé. Les modifications à la définition de revêtements excluront les films solides qui se forment autrement que par séchage, comme les revêtements en poudre pour lesquels la limite totale de plomb (Pb) applicable de 90 mg/kg ne s'appliquera pas. La limite s'applique une fois que le film a séché et nécessite un test des échantillons séchés. L'article 6 modifié du Règlement sur les revêtements inclura les meubles à la liste de produits pour enfants pour lesquels la limite totale de plomb dans les matériaux de revêtement s'applique dans les parties accessibles de ces produits seulement.

Phase 2 du PGPC

Évaluations de risques en suspens

L'ACIPR continue ses travaux exhaustifs sur un grand nombre d'évaluations de substances chimiques, et l'Association travaille en étroite collaboration avec ses membres relativement à l'information essentielle pouvant aider à jeter un éclairage sur les évaluations. Le rapport final sur l'évaluation des risques pour les sous-groupes de phtalates était prévu pour l'été 2020. L'ébauche du rapport d'évaluation préalable (EREP) a proposé que deux substances soient désignées toxiques. Les deux sont utilisées dans les formulations CASE, l'une d'elle étant le DHEP. Plusieurs des 26 phtalates restants utilisés dans les produits CASE, étaient soupçonnés de causer une perturbation endocrinienne ou un effet cumulatif, mais ils n'ont pas été proposés comme toxiques relativement à leurs usages actuels. Le rapport final sur l'évaluation des risques concernant certains produits ignifuges sera également publié. Trois de ces substances ont été proposées comme toxiques et deux (DP et DBDPE) seront ajoutées à la liste de substances interdites au Canada.

L'ACIPR est revenue dernièrement auprès des membres sur la question de l'acide borique pour leur rappeler que ses sels et précurseurs sont proposés pour être désignés toxiques en vertu de la LCPE pour la santé humaine et l'environnement. Toutefois, le rapport final sur l'évaluation des risques est toujours en attente de parution. Par ailleurs, le gouvernement n'a pas fourni de dossier à jour pour les instruments de gestion des risques à mettre au point concernant les composés solubles du cobalt lesquels ont tous été déclarés toxiques pour l'environnement. L'avis de nouvelle activité pour la substance AEEA classée à l'échelle internationale est toujours en attente de finalisation. L'AEEA est utilisé comme agent de traitement pour les résines époxydes, comme composant pour les adhésifs et obturants dans les surfaces asphaltées ou les produits de ragréage et comme composant dans les colles de type Super Glue et les inhibiteurs de corrosion.





Phase 3 du PGPC

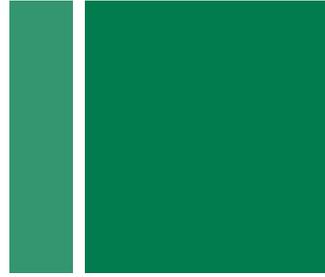
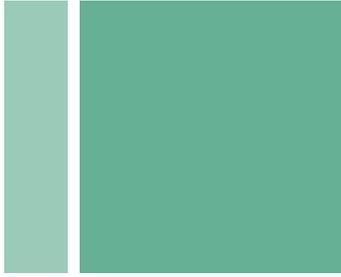
Il y a plusieurs groupes de substances liées au secteur CASE qui feront l'objet d'évaluations à partir de maintenant, et ce, jusqu'à la fin de 2021. Plusieurs importantes publications seront retardées en raison de la COVID-19. L'ACIPR attend avec impatience la publication du rapport final sur l'évaluation des risques pour la benzophénone, rapport qui devrait démontrer sa toxicité à un niveau très faible, affectant ainsi certaines résines actuellement utilisées dans les produits de revêtements pour l'intérieur et l'extérieur. Une autre publication attendue est celle des rapports finaux pour les pigments et teintures, et les acides gras ainsi que leurs dérivés qui sont proposés comme étant non toxiques. Il en est de même pour les triarylméthanés dont 2 substances sont proposées comme toxiques. L'ébauche du rapport d'évaluation préalable (EREP) sera publiée pour les acides et les bases, et l'ACIPR surveille les publications EREP sur les sels et acides naphthalènes sulfoniques, les alcools et les amines aliphatiques. L'ACIPR et le groupe d'experts américains sur les cétones (Chemistry Panel on Ketones) ont formulé des observations sur l'EREP pour les cétones, en contestant la décision sur la toxicité pour les Methyl Ethyl Ketone (MEK), Methyl Isobutyl Ketone (MIBK) et 2,4-Pentanedione (2,4-DP), que l'on retrouve dans certains produits de peinture et de revêtements liquides et en aérosol, et plus particulièrement dans des produits connexes (diluants et décapants) offerts aux consommateurs canadiens. Une publication est également prévue sous peu à l'automne; il s'agit du rapport final d'évaluation préalable pour le groupe des composés de furanes dans lequel le furan-2-ylméthanol est proposé comme toxique. Il est présent dans les décapants pour bois et qui n'offrent aucune substitution, et le tétrahydrofurane, un solvant communément utilisé dans les produits CASE industriels.

Le rapport final pour les acides naphthalènes du commerce est aussi attendu à l'hiver 2021, mais cette publication risque peut-être d'être reportée. La publication des EREP pour les éthers, le manganèse, l'aluminium et les composés de titane, incluant le dioxyde de titane, est reportée à plus tard, après l'hiver de 2021. L'ACIPR surveillera les publications en 2021 d'autres importants EREP. Il est ici question de rapports concernant les benzotriazoles et les éthers et autres polymères, pour lesquels le gouvernement n'a donné aucun échéancier en 2021. Le gouvernement n'a pas confirmé la période de publication de l'EREP, initialement prévue pour l'été ou l'automne 2020 pour la pipérazine, les phénols substitués, ni pour la publication des rapports finaux d'évaluation préalable pour les siloxanes (non toxiques), les époxydes et les éthers glycidyliques (non toxiques) et le pétrole et le goudron de houille ainsi que les huiles de base (non toxiques), entre autres substances.

Pour la NMP, l'ACIPR a appris que le rapport final d'évaluation préalable est retardé jusqu'à qu'une évaluation plus définitive puisse être publiée par l'EPA des États-Unis en vertu de la TSCA. Le projet d'évaluation des risques en vertu de la TSCA a été publié à la fin de l'année dernière accompagné d'un document d'évaluation de la gestion des risques. Un rapport final d'évaluation des risques est attendu à la fin de 2020 ou au cours des premiers mois de 2021.

Quant aux anthraquinones, les niveaux actuels de ces substances non toxiques continueront à faire l'objet d'un suivi et pourraient être touchés par des mesures mises de l'avant par le gouvernement. Parmi les récents rapports d'évaluation de produits chimiques, se retrouvent : les terpènes, les composés de zinc, le groupe résines et colophanes, le talc, les composés de cuivre et plusieurs autres substances d'intérêt pour le secteur des revêtements.





L'ACIPR a soumis des commentaires au nom de l'industrie du revêtement

- Le Groupe des monoterpènes acycliques, monocycliques et bicycliques, collectivement appelé Groupe des terpènes et des terpénoïdes (essences), est considéré toxique pour la santé lorsque le groupe se retrouve dans les diluants, nettoyants et dissolvants. Les observations de l'ACIPR démontrent que ces deux substances ne se trouvent pas dans la peinture et les revêtements au Canada et sont rarement utilisées dans des produits connexes.
- L'ébauche du rapport d'évaluation préalable (EREP) de zinc et de composés à base de zinc a proposé de désigner comme toxique les 64 substances sur la base de facteurs environnementaux. Bien que le secteur de la peinture ne soit pas nécessairement ciblé dans le cadre de gestion des risques, il pourrait quand même y avoir un impact indirect qui sera surveillé de près par l'ACIPR pour le compte de l'industrie des revêtements.
- L'ébauche du rapport d'évaluation préalable (EREP) pour le groupe résines et colophanes ne proposait qu'une substance (CTO ou tallöl) soit désignée toxique puisqu'elle découle d'enjeux environnementaux. Bien que le cadre général d'évaluation des risques ne vise pas nécessairement le secteur CASE, plusieurs substances de ce groupe sont en lien aux produits CASE, et l'ACIPR fera un suivi des décisions concernant la toxicité des substances de ce groupe dans le cadre du rapport final de l'évaluation préalable dont la publication est prévue pour l'hiver 2021 ou le printemps 2021.
- L'ébauche du rapport d'évaluation préalable pour le talc propose la désignation « toxique » par inhalation et l'ajout à l'Annexe 1 de la LCPE, mais elle cible principalement les produits de consommation offerts sous forme de poudre libre, non pas des mélanges liquides de peintures et d'adhésifs. Le rapport final

d'évaluation préalable devrait être publié à l'hiver 2021.

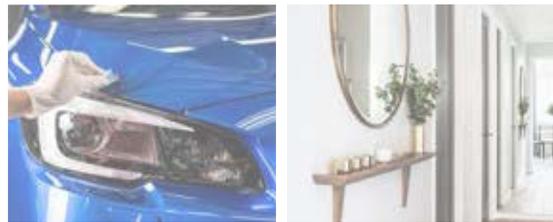
- L'EREP pour le groupe composés de cuivre proposait de désigner comme toxique pour l'environnement toutes les 37 substances. De nombreuses substances de ce groupe sont utilisées par les membres de l'ACIPR, comme dans les peintures antisalissures. Le rapport final d'évaluation préalable est prévu pour l'hiver 2021 et l'ACIPR fera un suivi sur l'approche de gestion des risques au cours des prochaines semaines.
- Pour ce qui est du 2-éthylhexanoate de calcium, des limitations au niveau de la nouvelle activité (NAC) seront proposées plus tard en 2020, ce qui pourrait mener à réduire son usage actuel dans les produits de peinture offerts aux consommateurs.

REMARQUE : L'ACIPR reste impliquée auprès des membres des comités en ce qui concerne les avis (nouveaux ou abrogés) de nouvelles activités (NAC) et plusieurs conditions ministérielles qu'il convient de relever. Cette information sera publiée sur une base régulière sur la plateforme Canada CoatingsHUB et liée à la base de données pour permettre aux membres de la retrouver facilement.

Règlement sur les urgences environnementales

Le Règlement final sur les urgences environnementales (E2), considéré comme un outil de gestion des risques en vertu du PGPC, est entré en vigueur le 24 août 2019. Les membres de l'ACIPR ont été informés de toutes les modifications connexes et de la nécessité de se conformer avant la date butoir. Des outils de promotion de la conformité (directives techniques) ont été déployés en janvier 2020.





Évaluation du TiO₂ retardée

La TDMA a récemment informé le World Coatings Council de son intention d'intenter des procédures légales contre la classification du dioxyde de titane proposée par l'UE devant le Tribunal de l'Union européenne. L'ACA collaborera en tant qu'intervenant avec deux associations commerciales européennes, tels le CEPE et la BCF (British Coatings Federation) au défi que sa contestation représente. Le calendrier prévu pour une contestation juridique, si l'on ne tient pas compte de retards possibles causés par la COVID-19, débute par la requête commune pour une intervention en août/septembre 2020, qui sera suivie d'une déclaration commune sur l'intervention requise en janvier ou en février 2021, et des présentations subséquentes plus ou moins par écrit prévues pour mars 2021. L'audience verbale n'est pas prévue avant un certain temps en 2022.

L'ACIPR a pris l'initiative par le biais d'Affaires mondiales Canada de saisir le Comité des obstacles techniques au commerce de l'Organisation mondiale du commerce concernant cette proposition de l'Union européenne en vue de mieux aligner la classification et l'étiquetage, ainsi que les exigences en matière de formulation pour le TiO₂ et aussi pour le cobalt, en indiquant que ces mesures engendreraient des perturbations inutiles de l'ordre de milliards de dollars dans les échanges commerciaux entre les États-Unis et le Canada avec les pays de l'Union européenne. L'ACIPR a de plus exprimé des préoccupations au sujet de la transparence de l'Union européenne dans ce processus. Santé Canada et Environnement et Changement climatique Canada n'ont pas confirmé la date de la publication de l'EREP pour le TiO₂. À la suite de discussions avec des représentants gouvernementaux, l'ACIPR est d'avis que cette EREP sera retardée jusqu'en 2021 ou 2022, étant donné leur besoin de recueillir plus de renseignements et d'avoir davantage de discussions avec l'industrie, car cette substance ne faisait pas partie d'aucune autre initiative de collecte obligatoire de renseignements préalable.

Microplastiques et peinture

Pour ce qui est de l'approche d'évaluation des produits chimiques à venir après 2020, les représentants du gouvernement préparent une nouvelle enquête nationale obligatoire sur l'utilisation de microbilles et de microplastiques dans les produits CASE et dans d'autres produits de consommation. Cette enquête devrait être retardée jusqu'en 2021 ou 2022. L'ACIPR a transmis aux représentants du gouvernement fédéral de l'information essentielle recueillie par le CEPE sur le territoire de l'Union européenne et par le World Coatings Council concernant la contribution relative possible des rejets directs de microplastiques dans les égouts à la quantité totale de microplastiques qui se retrouve dans un environnement aquatique. Celle-ci a été considérée comme « minimale ». L'ACIPR a également transmis d'autres renseignements au gouvernement fédéral sur le contenu, l'utilisation et la gestion de microplastiques utilisés dans les peintures vendues au Canada. La proposition de l'ECHA au sein de l'Union européenne a été axée sur des restrictions touchant l'ajout intentionnel de microplastiques en vue d'éliminer l'utilisation de « polymères » provenant de produits à usage domestique et professionnel. À cela s'est ajouté une définition de « microplastique » qui crée un champ d'application énorme en incluant les dispersions de polymères dont les particules de polymère synthétique sont de moins de 5 mm et résistent à la (bio)dégradation. L'industrie est en grande partie contre ce mythe créé par l'Union européenne selon lequel il faut tendre vers « tout ce qui est exempt de polymère » alors qu'aucune preuve solide n'entérine des effets négatifs liés à ce mythe. Le World Coatings Council a formulé des conclusions à la suite d'une consultation ouverte organisée l'an dernier. Des restrictions fondées concernant les microplastiques pourraient être adoptées dans l'Union européenne quelque part en 2022.





Évaluation scientifique préliminaire sur la pollution plastique

L'ACIPR a récemment fait part de ses commentaires sur le « rapport stratégique » du gouvernement fédéral tentant d'évaluer sur le plan scientifique les effets potentiels de la problématique de la pollution plastique sur l'environnement et la santé humaine, sous un angle micro et macroéconomique. Le rapport recommandait la mise en œuvre d'une stratégie de recherche exhaustive pour aborder des lacunes dans nos connaissances sur la pollution par les plastiques et garantir une compréhension plus rigoureuse des risques associés qui y sont associés. En tant que membre du Groupe de coordination de l'industrie (GCI) sur la LCPE, l'ACIPR a appuyé entièrement les commentaires du GCI, mais a aussi transmis ses préoccupations concernant l'industrie de la peinture, parmi lesquelles figuraient les défis entourant la pertinence de l'application proposée du principe de précaution pour les macroplastiques et les microplastiques, les incohérences dans la définition des microplastiques, le manque de méthodes analytiques normalisées pour les microplastiques, le cas précis d'ajouts d'additifs dans les peintures, ainsi que des recommandations pour continuer à respecter le processus du PGPC axé sur les risques. L'industrie des revêtements doit demeurer vigilante en surveillant les développements concernant cet enjeu qui progresse rapidement partout dans le monde, et particulièrement au Canada.

Utilisation du cuivre dans les revêtements maritimes

Dans la Phase 3 du PGPC, une ébauche du rapport d'évaluation préalable de 37 composés de cuivre a été publiée avec des recommandations pour la qualité de l'environnement ainsi qu'une directive visant la qualité de l'environnement. L'ACIPR a transmis ses commentaires. La publication du rapport final d'évaluation préalable est prévue pour l'hiver 2021 alors que tous les composés de cuivre (et non pas seulement ceux limités à cette liste) sont proposés pour ajout à l'Annexe 1 de la LCPE. Le secteur de la peinture n'est pas la cible première des restrictions visant à limiter les rejets dans l'environnement, mais la déclaration de toxicité peut avoir actuellement des effets indirects sur l'utilisation des composés de cuivre dans les dispersions de colorants, la peinture architecturale, la peinture industrielle et les peintures antisalissures (les évaluateurs et les gestionnaires des risques y porteront une attention toute particulière en 2020-2022).

Politique de gestion des substances toxiques (PGST)

L'ACIPR a pris part à de nombreuses discussions sur la PGST du gouvernement et continue de suivre les développements possibles en ce qui a trait aux modifications à la Politique de gestion des substances toxiques (PGST) de 1995, qui pourraient également introduire la considération de substances extrêmement préoccupantes au Canada (SHVC), dans le cadre d'une éventuelle modification à la LCPE. Cette option pourrait être accompagnée de l'élaboration de quatre listes : SVHC, Liste d'autres substances toxiques, Liste de surveillance de substances non toxiques aux niveaux actuels et Liste de substances de confiance. Cette mesure ne ferait qu'accroître la pression exercée sur l'industrie pour fournir les données nécessaires afin d'assurer que les évaluations liées à ces diverses listes soient réalistes et fondées sur des preuves. Les représentants ont confirmé qu'ils envisageront également les nouvelles listes de substances prioritaires de TSCA ainsi que d'autres familles ou groupes de substances dans le cadre de leur analyse 2020 d'autres substances pouvant faire l'objet d'une évaluation.





GÉRANCE DE PRODUITS ÉTENDUE

Deux consultations cruciales de l'ARLA

L'Association a de plus joué un rôle actif et a présenté plusieurs observations sur deux récentes initiatives visant à améliorer la façon de travailler de l'ARLA, notamment la nécessité d'améliorer le processus de réévaluation de l'ARLA, et une autre sur la modification réglementaire proposée à la Loi sur les produits antiparasitaires et à la réglementation sur les dispositifs utilisés contre les microbes, insectes et les animaux nuisibles (p. ex., peinture antimicrobienne). Depuis le printemps dernier, l'ARLA est à formuler des recommandations concernant l'examen du programme de réévaluation après-vente de pesticides pour le rendre plus soutenable. L'industrie attend avec impatience de voir les actions qui seront prises concernant l'amélioration du processus. Ces améliorations sont attendues depuis longtemps.

L'ACIPR informe l'ARLA du manque de solutions de rechange viables

A partir des faits énoncés par les membres, l'ACIPR a préparé une liste des avantages et désavantages techniques et restrictions associées à la formulation pour chacun des agents de conservation utilisés dans les pots et pendant la fabrication de la peinture (seulement 17 actuellement au Canada) ou chaque agent de conservation à feuil sec (seulement 11). Cette compilation qui a été transmise à l'ARLA indique clairement qu'il n'existe aucune solution de rechange adéquate à l'OIT (préservation dans le feuil sec) et que plusieurs limitations empêchent le recours à une solution de rechange adéquate pour l'utilisation de CMIT/MIT (préservation en pots). La plupart des biocides autorisés présentent des problèmes relatifs à leur toxicité, à leurs coûts élevés, causent de la décoloration, ou encore des complications en raison d'odeur et de réactivité accrues ou d'incompatibilité chimique limitant leur utilisation dans les mélanges de peinture.

L'ARLA interroge les membres de l'ACIPR sur les agents de conservation des matériaux au Canada

Le 3 février dernier, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a envoyé un questionnaire à l'ACIPR à distribuer à ses membres. Ce questionnaire portait sur la question des agents de conservation des matériaux, ou la combinaison d'agents de conservation, autorisés par l'EPA des États-Unis pour une utilisation dans les peintures, mais qui ne sont pas utilisés au Canada. Le questionnaire cherchait également à découvrir si nos membres étaient intéressés à les utiliser et les raisons pour lesquelles ces agents de conservation des matériaux ne sont pas autorisés au Canada. Afin de mieux promouvoir l'alignement entre deux organismes, l'ACIPR a recueilli une liste de 15 à 17 agents de conservation des matériaux et les a fait parvenir à l'ARLA. L'ACIPR a recommandé à l'ARLA de permettre des données de transition afin de diminuer les coûts d'homologation des biocides, de collaborer avec l'EPA des États-Unis pour produire des homologations régionales croisées, de permettre les contacts avec de multiples déclarants, de travailler





en étroite collaboration avec des organisations commerciales (utilisateurs) pendant le processus d'homologation, le tout avant les réévaluations des produits homologués. Cela aiderait l'ARLA à mieux comprendre tout impact potentiel d'une non-homologation ou toute modification ou restriction concernant le statut d'homologation sur l'industrie. Et il a été nécessaire d'amplifier le fait qu'il y a un besoin criant de meilleure recherche et d'une meilleure compréhension quant à la disponibilité ou au manque de solutions de rechange et aux limitations connexes pour ce qui touche les biocides dans les agents de conservation de la peinture.

Meilleur alignement avec les directives de l'Union européenne de la politique de l'ARLA sur les articles traités

L'ACIPR a eu plusieurs discussions avec un nombre restreint de représentants de l'ARLA et de l'ACA, de déclarants et d'entreprises américaines de peinture concernant les problèmes de conformité soulevés par le « document d'orientation sur les articles traités » de l'ARLA qui a été préparé en 2018 ainsi que sur le statut autorisant toute présence dans les articles traités de matières premières permises en vertu de la LIS-LES pour mais qui n'apportent aucune activité biocide dans le mélange. Le conseil sur les biocides de l'ACIPR a proposé à l'ARLA d'adopter les directives de l'Union européenne publiées en décembre 2018, qui abordent clairement la situation des biocides dans les matières premières, qui n'ont aucun effet biocide intentionnel et n'ont pas à mentionner de tels effets. L'ARLA tiendra compte du libellé de l'Union européenne dans le contexte d'une note révisée et de FAQ et cette publication été reportée à la fin de 2020. Les représentants de l'ARLA allèguent par ailleurs que toute interprétation juridique de la note d'information sur les articles traités doit se faire au cas par cas afin de protéger les renseignements commerciaux confidentiels (RCC) des entreprises.

L'ACIPR rencontre le directeur général de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

Souvent, au cours des quatre dernières années l'ACIPR a soulevé l'enjeu des écarts existant entre l'approche de réévaluation d l'EPA des États-Unis et l'ARLA, et l'a porté à l'attention du directeur général de l'ARLA, des cadres supérieurs de la fonction publique, des évaluateurs des risques, des leaders de l'industrie, ainsi que de nombreux représentants auprès du Conseil de coopération en matière de réglementation (CCR) du Secrétariat du Conseil du Trésor. Une présentation faite récemment par l'ARLA dans le cadre d'une réunion du Groupe de travail sur les peintures et les revêtements (PCWG) a suscité des inquiétudes quant à la possibilité de voir certaines décisions en suspens de l'EPA des États-Unis limiter davantage l'utilisation critique de biocides, à savoir, les isothiazolinones (ITA), qui sont essentielles dans la formulation de peintures et revêtements. Cette situation a une fois de plus soulevé la nécessité de rappeler aux autorités de chaque côté de la frontière qu'elles doivent prendre des mesures nécessaires pour éviter qu'il y ait des restrictions pour le « Canada seulement » ou « l'EPA des États-Unis seulement » concernant les agents antimicrobiens dans la peinture et les revêtements. L'ACIPR adressera de nombreuses recommandations au CCR afin de s'assurer que les enjeux sur la peinture fassent l'objet d'un traitement accéléré dans le contexte des engagements pris dans leurs plans de travail 2019-2020 et qu'il y ait un meilleur partage de travaux connexes sur la réévaluation et les renseignements d'homologation pour les ingrédients actifs. Ce sera le seul moyen pour effectivement aligner des travaux essentiels sur le plan scientifique et d'aligner le calendrier de la prochaine ronde de discussions entre les États-Unis et le Canada sur les réévaluations.





Des membres de l'ACIPR exportent des agents de conservation de l'ARLA non enregistrés

Les fournisseurs de l'ACIPR ont demandé à l'ARLA des précisions sur un programme possible relatif aux articles traités destinés à l'exportation seulement, qui serait semblable au programme IMEP (programme sur l'importation, la fabrication et l'exportation). Nos fournisseurs se demandaient si le programme IMEP pouvait être étendu aux articles traités comme la peinture. Le programme IMEP permet en effet aux fabricants d'importer et d'utiliser un ingrédient actif de qualité industrielle, homologué en vertu du programme IMEP seulement, suite à une évaluation en termes d'exigence réglementaire réduite, afin de fabriquer un tel produit tant et aussi longtemps qu'il est destiné à l'exportation seulement. Bien que de tels ingrédients actifs (agents de conservation des matériaux) ne sont pas homologués au Canada, leur utilisation est acceptée dans d'autres pays, et ce programme procure ainsi aux fabricants canadiens une assistance essentielle leur permettant de jouer un rôle actif sur les marchés d'exportation d'ingrédients actifs sans poser de risque à la population canadienne. Élaborer un programme similaire pour les articles traités ou élargir la portée du programme IMEP pour prendre en compte les articles traités destinés au marché de l'exportation seulement, réduirait les exigences réglementaires pour les fabricants d'articles traités, comme c'est le cas en vertu du programme IMEP pour les fabricants exportateurs d'ingrédients actifs. Cela semblerait correct dans le contexte de divers accords commerciaux signés avec d'autres pays, plus particulièrement celui de l'AEUMC.

Le recyclage de la peinture au Canada

L'ACIPR a réussi à obtenir la totalité des 15 millions de dollars de fonds excédentaires pour les entreprises de peinture en Ontario. Ces fonds ont été imputés en trop par l'Intendance Ontario aux entreprises de peinture entre 2010 et 2015. L'Ontario est en train de transférer le programme de réacheminement des déchets municipaux dangereux ou déchets spéciaux (DMDS) pour donner l'entière responsabilité aux producteurs alors que le nouveau règlement devrait être parachevé d'ici au 30 juin 2021. L'ACIPR participe toujours aux consultations sur le nouveau règlement. L'Association passe en revue les définitions des matériaux et des personnes responsables; étudie la possibilité d'élaborer des normes en matière de gestion; revoit la promotion et l'éducation; la collecte et l'accessibilité des consommateurs; et l'enregistrement, les rapports et la vérification. L'ACIPR a fait une présentation officielle auprès du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs et continue d'aller de l'avant pour en arriver à un règlement juste et raisonnable pour l'industrie de la peinture en Ontario alors que les entreprises de peinture de la province doivent déboursier la totalité des coûts pour la récupération et respecter des objectifs de récupération des déchets établis pour les restes de peinture.

L'Alberta Recycling Management Authority (ARMA) a été consultée sur la question des modifications de frais pour certains matériaux en 2020. L'ajustement des frais imposés en Alberta sur les aérosols est attribuable à la modernisation apportée par le gouvernement à sa réglementation sur le recyclage en décembre 2019. L'ARMA a lancé une phase de mise en œuvre de 90 jours allant du 1^{er} août au 30 octobre pour s'assurer que les producteurs et les fournisseurs ajustent leurs systèmes financiers en fonction des nouveaux frais qui entreront en vigueur le 1^{er} novembre. L'ACIPR et ses membres ont eu la possibilité de donner leur opinion, et ils approuvent le niveau des frais envisagés, lequel correspond à la moyenne nationale pour de tels produits.



QUALITÉ DE L'AIR DES ÉMISSIONS PLUS FAIBLES



La qualité de l'air a toujours été une priorité pour les gouvernements, partout à travers le monde, et l'industrie des revêtements a fait sa part grâce à d'importantes réductions des émissions de COV réalisées au cours des dix dernières années. Au Canada, après la réglementation sur l'entretien architectural et industriel et la finition automobile, l'industrie des revêtements a été en mesure de réduire de 94 % les émissions dans le secteur architectural et il continue de s'appuyer sur un succès notable dans le secteur de la finition automobile avec maintenant 35 % de réduction des émissions pour les revêtements pour la finition automobile.

Modifications à la réglementation actuelle en matière de COV

Les émissions de COV et la qualité de l'air demeurent parmi les priorités du gouvernement fédéral en place. En 2019, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a effectué une enquête exhaustive portant sur les limites des COV à l'échelle nationale pour 53 catégories de revêtements architecturaux vendus au Canada. Il y était question de la possibilité d'ajouter 10 nouvelles catégories au règlement sur les revêtements architecturaux adopté en 2009. L'objectif du gouvernement fédéral est d'assurer une plus grande réduction des émissions en harmonisant la réglementation canadienne actuelle aux limites CARB 2019 de la Californie ou aux limites sur le contenu en COV de la Phase II OTC sur le point d'être adoptée dans les États du Nord-Est. Le document du gouvernement fédéral sera partagé avec l'ACIPR un peu avant la fin de 2020. Une modification devrait être publiée dans la Gazette du Canada, Partie I en 2021. ECCC a présenté aux membres de l'ACIPR un exposé détaillé sur les résultats de l'enquête nationale pour une telle modification au règlement régissant les revêtements architecturaux. L'ACIPR a formulé des commentaires de fond sur l'enquête afin de bien s'assurer que le gouvernement comprenne l'impact de l'adoption de nouvelles limites sur le contenu en COV pour les formulations de produits et sur le rendement de produits connexes à long terme.

L'ACIPR a présenté un certain nombre de recommandations relatives à toute modification future au règlement sur les COV et a exprimé ses préoccupations tel que la nécessité :

1. d'éviter l'adoption d'une version hybride des règles américaines;
2. de reconnaître l'importante réduction des émissions de COV déjà atteinte au Canada;
3. de modéliser tout au plus les prochaines modifications aux règlements des limites de la Phase II OTC;
4. d'approfondir et d'améliorer considérablement l'analyse technique et d'incidence sur les coûts actuels pour refléter la situation des PME canadiennes;
5. de prendre en considération la pertinence et l'importance des caractéristiques de rendement associées aux produits à l'eau à très faible contenu en COV transportés et utilisés dans des conditions très froides;
6. d'accorder des délais de mise en œuvre considérablement plus longs pour les catégories spécialisées.

L'ACIPR a également formé un groupe de travail avec des sociétés membres pour informer les organismes de réglementation sur la faisabilité technique spécifique pouvant avoir une incidence sur les membres du secteur architectural avant la consultation plus tard cette année et au début de 2021.

Développements sur les COV pour les revêtements industriels

On signale un peu de progrès quant au programme fédéral de réduction des COV pour 2020-2030, qui sera renouvelé au cours de la prochaine année et d'autres discussions auront lieu entre le gouvernement fédéral et les membres de l'ACIPR. Les responsables du gouvernement ont précisé que l'ajout de catégories industrielles supplémentaires figurera dans le prochain programme fédéral 2020-2030. L'ACIPR a discuté avec les responsables gouvernementaux concernant les quatre catégories en attente pour le programme fédéral de 2010-2020 et qui n'ont pas encore été abordées : adhésifs et obturants industriels, revêtements pour automobiles, camionnettes, véhicules utilitaires légers/ revêtements pour pièces d'automobiles, revêtements pour la fabrication de produits en caoutchouc et de pièces en plastique et revêtements en aérosol. Ces points feront partie du prochain programme fédéral. Dans l'intervalle, les anciennes normes volontaires CCME demeurent les seules normes industrielles ou pratiques recommandées au Canada pour ce qui est de ces secteurs précis (c'est-à-dire les revêtements pour les pièces automobiles ou la fabrication de meubles en bois). Ces directives du CCME pourraient potentiellement être obligatoires en ce qui a trait aux permis ou aux certificats d'approbation exigés par certaines provinces.





ENVIRONNEMENT, SANTÉ ET SÉCURITÉ

LA SÉCURITÉ DES TRAVAILLEURS D'ABORD



Faits récents : Conseil de coopération en matière de réglementation



Le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) du Canada a mis en œuvre une Directive du Cabinet sur la réglementation (DCR) présentant les attentes et les exigences du gouvernement envers les ministères et agences fédérales qui tiennent compte de l'alignement réglementaire en tout temps en matière de réglementation. L'ACIPR et l'ACA ont soumis, et soumis de nouveau, des commentaires en 2018 et en 2019 concernant le manque d'alignement entre l'ARLA et l'EPA des États-Unis pour ce qui est du processus, des méthodes et des échéanciers en matière d'homologation et de réévaluation. Les plans d'action communs 2019-2020 du CCR ont été publiés en mars 2020, ce qui comprend le Plan de travail C pour le partage des travaux de réévaluation et d'homologation d'ingrédients actifs de façon à faire arrimer les travaux scientifiques clés et le calendrier pour la prochaine ronde de réévaluation impliquant les États-Unis et le Canada. L'ACIPR est reconnaissante envers le CCR pour le Plan de travail C sachant que le CCR devra déployer des efforts de coordination complexes et chronophages pour la mise en œuvre de ce plan, plus particulièrement pour ce qui a trait aux changements essentiels de culture au sein des organisations. L'ACIPR a réitéré la nécessité de mettre rapidement en application des mesures d'harmonisation alors que notre industrie continue à faire face à des défis concernant des isothiazolinones (ITA) essentielles en tant qu'agents de conservation des revêtements et plusieurs autres à court terme. Tout ceci est à l'origine des mesures restrictives prises par l'ARLA (seulement au Canada) causant des problèmes d'alignement avec notre plus grand partenaire commercial. L'ACIPR a aussi soulevé la question de l'interprétation de la note d'information de l'ARLA pour ce qui est de sa politique relative aux articles traités visant des cas précis dans lesquels des matières premières contiennent des quantités infimes de biocides ajoutés aux mélanges de peinture n'ayant aucun effet biocide intentionnel.

Soutien à la conformité par le SGH

Des travaux exhaustifs ont été entrepris au cours de l'année écoulée afin de favoriser la transition et la pleine conformité des membres au SIMDUT 2015. L'ACIPR continue d'aider les membres en leur offrant des publications de directives de Santé Canada, des informations sur les campagnes éclair d'inspection, des bases de données sur les produits dangereux et des occasions de formation et en répondant à leurs questions techniques. L'ACIPR a récemment partagé avec des membres désignés une version provisoire améliorée du nouvel outil de promotion de la conformité de Santé Canada pour avoir leurs commentaires, avant que le Comité des questions actuelles n'en fasse l'approbation. L'ACIPR et d'autres groupes de l'industrie ont appuyé la publication officielle de l'outil et ils comptent présenter des observations additionnelles quant à son utilisation potentielle et l'application de son utilisation par des inspecteurs.



Modernisation de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (LCRMD)

La LCRMD a été de nouveau modifiée l'an dernier en juin pour améliorer la gestion et le dépôt des demandes présentées par voie électronique, les exemptions, les appels et les pouvoirs du ministre concernant la divulgation publique du contenu des demandes. La LCRMD modifiée conserve la structure tarifaire existante pour les demandes de RCC tout en l'augmentant annuellement selon l'indice des prix à la consommation. Santé Canada planifie également la mise en œuvre, pour les demandes de RCC, de l'exclusion de tous les produits cancérigènes et mutagènes et des agents toxiques pour la reproduction.

Stratégie du PGPC-SIMDUT

Les responsables du gouvernement fédéral ont exploré la façon dont les objectifs en matière de santé au travail peuvent s'intégrer dans l'effort de modernisation du PGPC après 2020. L'ACIPR a soumis des commentaires officiels sur ses préoccupations concernant cette « stratégie fédérale » et a appuyé les commentaires formulés par le groupe de coordination de l'industrie (GCI). La LCPE n'a pas été conçue pour les considérations liées à l'exposition en milieu de travail. Les responsables du gouvernement fédéral ont déjà la capacité d'intégrer l'information pertinente à l'exposition en milieu de travail et de transmettre leurs conclusions efficacement sans avoir recours à des processus lourds, complexes et qui demandent beaucoup en matière de ressources pour un comité fédéral-provincial. Il n'y a eu aucun nouveau développement concernant la stratégie fédérale au cours des derniers mois en raison de la COVID-19, à l'exception de la publication d'un sommaire des observations recueillies lors de la consultation.

Formation et sensibilisation sur l'utilisation des produits de consommation

Santé Canada a mis au point de documents pédagogiques et d'une stratégie de sensibilisation pour communiquer un contenu portant sur l'utilisation des produits de consommation en milieu de travail. L'industrie ne s'est pas opposée à cette initiative, mais elle est demeurée fermement opposée à toute modification future de la Loi sur les produits dangereux qui viserait à retirer l'exemption actuelle des produits de consommation. Un groupe de travail du Comité des questions actuelles a dû donner des conseils éclairés sur ce projet, et ses membres se sont réunis de façon ponctuelle pour discuter de la stratégie de sensibilisation avec des représentants de Santé Canada. En mars 2020, une version finale de ces documents pédagogiques a été partagée avec l'ACIPR et d'autres membres du Comité des questions actuelles, uniquement par souci de courtoisie et sans avoir eu l'occasion de prendre position. À la grande surprise de l'ACIPR, un grand nombre de risques non corroborés dans les documents pédagogiques en lien à des produits de consommation ont spécifiquement ciblé des produits de peinture, lesquels ont été désignés toxiques sans aucune preuve d'exposition. Ces commentaires fallacieux ont été contestés et ont été adressés car ils minaient ce que l'on pourrait appeler un produit distinctif et hautement durable pour toutes les entreprises de revêtements au Canada, la peinture au latex.





L'ACIPR a soulevé la question auprès du sous-ministre adjoint de Santé Canada étant donné que le document a été parachevé sans aucun consensus parmi les intervenants du Comité des questions actuelles et avec un manque total de transparence. Ainsi, ont été retirés les commentaires abusifs et les propos incendiaires sur la peinture et les revêtements de consommation qui étaient parmi les principaux produits associés à la problématique des maladies professionnelles ou aux préoccupations concernant les substances toxiques dans le marché. À la suite des préoccupations de l'ACIPR et de celles d'autres oppositions de l'industrie, ce Comité s'est réuni à nouveau pour passer en revue les documents et s'assurer qu'à l'avenir il y ait une meilleure communication en toute transparence.

État de la révision n° 7 du SGH

Le gouvernement avait prévu de modifier le Règlement sur les produits dangereux (RPD) dans les premiers mois de 2020 afin d'entreprendre la conversion vers la révision n° 7 du SGH au Canada. L'ACIPR a appris que la date de publication de la modification à la révision n° 7 au Canada a été reportée en raison de la COVID-19. Elle est maintenant provisoirement prévue pour l'automne 2020 dans la Gazette du Canada, Partie I. La date de publication de la modification dépendra également des efforts associés aux États-Unis en ce qui a trait à la conformité à la révision n° 7 et de la collaboration avec l'OSHA des États-Unis par le biais du CCR. En raison du retard actuel, la modification au RPD ne sera pas appliquée avant le début de 2022. Les membres n'ont informé l'ACIPR d'aucune préoccupation particulière quant à la révision n° 7.

Classification nationale non obligatoire de 25 substances chimiques largement utilisées

Cette classification a été reportée à 2020. Des examens effectués plus tôt sur l'une des classifications d'une substance commune (NaOH) lors de la dernière rencontre du Comité des questions actuelles avec des représentants du gouvernement, de l'industrie et des travailleurs

ont révélé un manque d'uniformité avec les classifications en vigueur au Canada (Reprotox) et même en Europe. La classification finale de quatre substances dangereuses a été publiée en Janvier 2020. Santé Canada doit consulter les membres du Comité des questions actuelles au cours des prochaines rencontres du comité à l'automne 2020 avant de publier des substances additionnelles dans cette liste. En raison de la COVID-19, il n'a pas été question de la date de publication prévue pour les 25 substances de cette classification lors de la dernière réunion du Comité des questions actuelles.

Exigence relative à la copie conforme des étiquettes

Conjointement avec d'autres groupes, l'ACIPR a demandé officiellement un amendement à l'alinéa 14.3(1)(a) de la Loi sur les produits dangereux concernant l'exigence relative à la copie conforme des étiquettes dans le cadre de la Loi d'exécution du budget. L'ACIPR estime que cette exigence unique et injustifiée présentée dans la nouvelle loi en 2015 coûte à l'industrie de la peinture et des revêtements près de 18 millions de dollars. L'année dernière, les responsables de Santé Canada ont demandé une description exhaustive du fardeau de la copie conforme des étiquettes pour chaque étape des trois volets : approvisionnement en matières premières, fabrication et distribution. L'ACIPR a présenté une soumission détaillée avec l'aide de membres. Le document de l'ACIPR a bien été accueilli par les représentants, qui ont finalement compris pour une première fois les complexités du problème. Santé Canada envisage toujours de retirer la disposition sur la copie conforme de la LPD, mais avec une prolongation du délai de conservation des FDS de à 30 ans, ce qui correspondrait davantage à ce qui se fait aux États-Unis. Une décision finale n'a pas encore été prise quant à diverses initiatives gouvernementales.



“

La pierre angulaire de l'environnement gagnant de l'ACIPR résulte des réussites de son système de réglementation et de l'héritage de 108 ans au cours desquels les membres ont pu profiter d'une mobilisation exceptionnelle sur un large éventail de questions d'intérêt pour l'industrie. Toutes celles-ci ont d'ailleurs des répercussions à l'échelle mondiale. Dans cette optique, notons que l'ACIPR est bien outillée pour collaborer avec la communauté mondiale de la peinture et des revêtements par le biais du World Coatings Council sur de nombreux dossiers relatifs à la durabilité et à la gestion des produits chimiques.

GARY LEROUX, PRÉSIDENT ET PDG, L'ACIPR



World
Coatings
Council™

**La voix de l'industrie
mondiale des revêtements**

World Coatings Council

HISTORIQUE DU WCC



Portée mondiale, impact local

Au cours des dernières années, des problèmes communs auxquels fait face l'industrie de la peinture et des revêtements au niveau mondial ont augmenté de façon importante. La gestion d'innombrables règlements nationaux pour chaque pays représentant toujours un défi constant, il est devenu de plus en plus difficile d'interpréter l'impact possible des politiques étrangères. L'IPPIC (aujourd'hui appelé World Coatings Council) a été fondé en 1992 pour tenter d'améliorer la communication et de coordonner la politique industrielle sur les questions de portée internationale. Le conseil a été fondé pour s'assurer que l'industrie coordonnait l'élaboration d'une politique industrielle sur les questions internationales et partage les renseignements en vue d'élaborer de meilleures politiques publiques et une meilleure réglementation sur les revêtements. En 2005 le conseil a reçu du Conseil économique et social des Nations Unies le statut d'ONG, et il milite pour sensibiliser les gens aux problèmes de l'industrie sur le plan international avec les Nations Unies et ses organes directeurs.

Gestion des questions

Lors de la première réunion du Conseil en août 1992, celui-ci a relevé des questions d'intérêt commun en les divisant en deux catégories : « communication » et « action ». Aujourd'hui encore, le conseil continue d'appliquer ce processus. La catégorie « communication » comprend les questions qui selon le Conseil devraient être gérées sur une base d'échanges de renseignements, comme la formation et l'éducation, ou le contrôle de la pollution de l'air. La catégorie « action », quant à elle, renferme les questions identifiées pour des initiatives proactives de l'industrie, notamment la durabilité, la gérance de produits, la qualité de l'air, la sécurité au travail, la gestion des produits chimiques, et plus encore.

Durabilité et innovation

L'industrie du revêtement a fait plusieurs avancées notables dans les nouvelles technologies, comme le fait de passer vigoureusement à des peintures à base d'eau, de réduire les émissions de COV et de recycler des millions de kilogrammes de restes de peinture chaque année. L'industrie du revêtement offre bon nombre d'autres avantages qui sont souvent négligés. Ils s'appliquent aux revêtements industriels, automobiles et architecturaux dans une vaste gamme de produits à haut rendement, durables et novateurs. Tous ces produits répondent aux demandes strictes des clients. La peinture, c'est plus que ce que vous pouvez voir sur vos murs. Notre industrie se reflète dans tout ce qui nous entoure, ce qui nous aide à réduire notre empreinte environnementale et à améliorer notre qualité de vie, tous les jours!

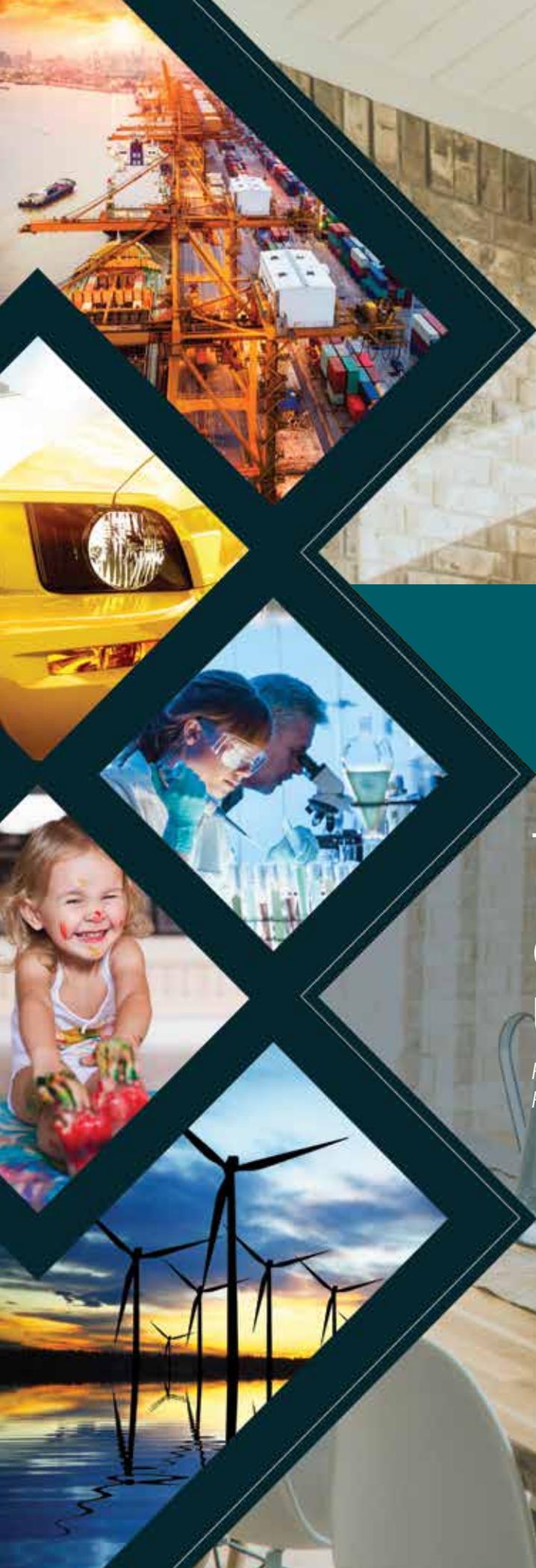
La poursuite des efforts en matière d'innovation dans la peinture et les revêtements entraînera de plus grands avantages dans l'avenir alors que les entreprises continuent à investir fortement en R et D pour pouvoir compter sur une meilleure technologie de revêtements qui vient appuyer l'économie circulaire.

Membres

ACA - American Coatings Association (États-Unis)
APMF - Australian Paint Manufacturers' Federation (Australie)
ABRAFATI - Brazilian Paint Manufacturers Association (Brésil)
BCF - British Coatings Federation (Angleterre)
ACIPR - Association canadienne de la peinture et du revêtement (Canada)
CEPE - European Council of the Paint, Printing Ink and Artists' Colours Industry (Europe)
CNCA - China National Coatings Industry Association (Chine)

FIPEC - Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles et Adhésifs, Préservation du Bois (France)
VdL - German Paint Industry Association (Allemagne)
JPMA - Japan Paint Manufacturers Association (Japon)
ANAFAPYT - Mexican Paint and Printing Ink Manufacturers' Association (Mexique)
NZPMA - New Zealand Paint Manufacturers Association (Nouvelle-Zélande)
SAPMA - South African Paint Manufacturers Association (Afrique du Sud)
BOSAD - Association of the Paint Industry in Turkey (Turquie)





REPORTÉE EN MAI 2021

LA 107^{IÈME} CONFÉRENCE ANNUELLE
ET L'AGA DE L'ACIPR

Transformation et innovation: Un revêtement à la fois

Réservez cette date! La conférence annuelle et l'AGA au Château Frontenac Fairmont à Québec a été reportée au 26 et 27 mai 2021



ASSOCIATION CANADIENNE
DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE
ET DU REVÊTEMENT

CANADIAN PAINT
AND COATINGS
ASSOCIATION

LES AVANTAGES ENVIRONNEMENTAUX DES REVÊTEMENTS

PRÉSERVER · PROTÉGER · AMÉLIORER

TYPE DE REVÊTEMENTS

BÉNÉFICES

Revêtements architecturaux et industriels sur les infrastructures publiques, les bâtiments, les ponts, les articles manufacturés et les automobiles



Réduction des coûts du cycle de vie, besoin retardé pour de nouvelles infrastructures et de nouveaux produits, réduction de la consommation d'énergie et préservation des matières premières

Fenêtres écoénergétiques revêtues de revêtements fonctionnels pour la transmission directe de la lumière et de la chaleur



Économie de 9 à 18 % des coûts d'énergie pour les propriétaires de maisons

Les revêtements de toit réfléchissants créent un effet de refroidissement, réduisant l'utilisation de la climatisation et augmentant les économies d'énergie



Réduction de 20 % à 70% des coûts de refroidissement annuels pour les résidents et propriétaires d'immeubles, réduisant ainsi la consommation de combustibles fossiles et les émissions de GES

Revêtements marins antialgues sur plus de 250 000 navires et infrastructures sous-marines



Protection des écosystèmes précieux dans les lacs d'eau douce; augmentation des économies de carburant de 60 milliards de dollars par an; réduction de 384 millions de tonnes de dioxyde de carbone chaque année ou l'équivalent de 64 millions de voitures retirées de la route

Des revêtements remplaçant des alternatives plus coûteuses en renforçant le bois mou à la place du bois dur



Réduction de la consommation de matières premières tout en créant des puits de carbone qui réduisent les émissions de GES

La peinture pour la circulation est utilisée pour les lignes de signalisation dans les rues, sur les autoroutes et pour les places de stationnement



Prévention de la perte accidentelle de biens et de vies humaines au quotidien

Les revêtements antibactériens et faciles à nettoyer sont utilisés dans les hôpitaux, les centres pour personnes âgées, les récipients pour aliments et autres points de contact importants



Prévention de la maladie, assistance aux familles en rendant la nutrition abordable pour les populations à risque



“

Le magazine PERSPECTIVES offre une excellente occasion de discuter directement avec un public cible. L'industrie de la peinture est essentielle à nos activités en tant que compagnies de recyclage de la peinture, et le fait d'avoir un point de contact direct assure ainsi que nos membres demeurent au fait des plus récentes informations concernant le recyclage de la peinture au Canada.

MARK KÜRSHNER, PRÉSIDENT ET PDG DE PRODUCT CARE



RELATIONS PLURILATÉRALES

ENSEMBLE EN SOLIDARITÉ

Relations plurilatérales

L'ACIPR comprend qu'elle n'est pas seule sur de nombreux points. L'Association collabore avec un certain nombre d'organisations pour défendre adéquatement les intérêts de l'industrie sur un vaste éventail de questions. D'ailleurs, il est important que l'ACIPR écoute ce que chaque partie prenante a à dire, qu'il s'agisse du gouvernement, d'associations de l'industrie, d'organismes de normalisation, d'organisations non gouvernementales ou du public. Pour assurer des rapports efficaces avec les parties prenantes, l'ACIPR doit prendre en compte les points de vue et les positions formellement exprimées par les autres dans le contexte des préoccupations et des aspirations de l'industrie des revêtements.



American Coatings Association

L'American Coatings Association (ACA) est une association commerciale à but non lucratif qui vise à répondre aux besoins de l'industrie de la peinture et des revêtements aux États-Unis et à ceux des professionnels qui y travaillent. ACA défend la position de l'industrie et est une alliée pour les membres pour les questions législatives, réglementaires et judiciaires. Elle offre des forums pour l'avancement et la promotion de l'industrie grâce à des services éducatifs et de perfectionnement professionnel.



Groupe de coordination de l'industrie (GCI) sur la LCPE

LCPE-GCI, est le groupe de coordination de l'industrie pour la LCPE qui compte 27 associations de l'industrie dont les membres utilisent des produits chimiques dans leurs produits. Le GCI tient des consultations multilatérales exhaustives tout au long de l'année sur le Plan de gestion des produits chimiques (PGPC) du gouvernement qui évalue tous les produits chimiques utilisés sur le marché au Canada. Il coopère avec les représentants du gouvernement en employant une approche technique basée sur la science pour échanger des renseignements. Ainsi le Groupe s'assure que les représentants ont en main les données nécessaires pour prendre des décisions éclairées sur l'évaluation des risques chimiques et la gestion des risques, le tout en fonction du « poids de la preuve ».



Association canadienne du traitement de surface

ACTS est la principale association de l'industrie du traitement de surface au Canada créée pour tout ce qui touche le traitement des surfaces métalliques comme le placage au chrome et au cuivre pour une vaste gamme de travaux de finition commerciale allant des automobiles au matériel d'exploitation pétrolière en passant par les ordinateurs.





Coalition des manufacturiers du Canada

La CMC plaide constamment en faveur d'une meilleure législation et réglementation pour le compte de l'industrie manufacturière. Elle rassemble 54 associations de l'industrie, représentant les principaux secteurs de l'industrie partout au Canada, soit environ 100 000 entreprises et près de deux millions de personnes dans l'industrie manufacturière et des industries connexes. Travaillant de concert avec des associations alliées comme la Coalition des manufacturiers du Canada, l'ACIPR poursuit ses efforts de défense des intérêts concernant les incessants défis auxquels le secteur manufacturier canadien doit faire face.

Canada

Conseil consultatif des intervenants sur le PGPC

L'ACIPR est l'une des six associations nationales de l'industrie qui, en collaboration avec le gouvernement et des organismes non gouvernementaux (ONG), a engagé un dialogue sur l'importance de l'évaluation des substances chimiques en lien avec la santé humaine et l'environnement en vertu du Plan global de gestion des produits chimiques du Canada lequel est réputé mondialement.



World Coatings Council

Ce groupe se compose d'associations de l'industrie de la peinture et du revêtement qui représentent des entreprises de revêtements dans plus de 20 pays. Il se réunit régulièrement pour partager de l'information et travailler avec des organisations mondiales telles les Nations Unies (UN), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation maritime internationale (OMI). L'ACIPR est un membre fondateur du World Coatings Council.



Développement durable des Nations Unies

Plus de 150 leaders mondiaux ont adopté un nouveau et ambitieux programme de développement durable lors d'une séance des Nations Unies en 2017. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 compte 17 objectifs de développement durable et leurs 169 cibles. Le WCC continuera d'aligner les priorités stratégiques aux objectifs de développement durable des Nations Unies au cours de la prochaine décennie.



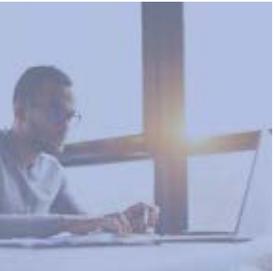
ACCÉDEZ À TOUT CE DONT VOUS AVEZ BESOIN OÙ QUE VOUS SOYEZ.

La seule plateforme de gestion des problèmes numériques spécialisée en enjeux législatifs et réglementaires qui impact l'industrie des peintures et revêtements.

Pour apprendre plus de renseignements contactez-nous!

canpaint.com





PROGRAMMES ET SERVICES DES MEMBRES



AUX NOUVEAUX MEMBRES: Communiquez avec l'ACIPR pour ouvrir un compte qui vous permettra d'accéder aux milliers de ressources mises à jour en fonction de l'activité réglementaire.



Le diplôme en technologie du revêtement de l'ACIPR est offert aux étudiants au Canada et à travers le monde. Le didacticiel est continuellement mis à jour et est disponible pour toutes personnes travaillant ou désireuses de travailler dans l'industrie. Il constitue une solide base en technologie du revêtement. Maintenant offert en ligne, les participants travaillent à leur propre rythme à l'aide d'outils d'apprentissage en ligne pour acquérir les connaissances nécessaires pour leur permettre d'aspirer à un avancement professionnel dans l'industrie du revêtement. Le programme de cours d'une durée de trois sessions comporte des modules individuels. Il est possible de compléter ce programme en aussi peu que dix-huit mois, ou moins. Chaque cours correspond à 50 heures d'apprentissage. Les participants ont un maximum de six mois pour effectuer chaque cours en ligne. Les participants peuvent, au choix, suivre un module ou les trois, et ils obtiennent leur diplôme après avoir terminé les trois modules.

Titulaires de diplômes en 2020

- Lucy Gibbons – DCC Lansco
- Grace Daniel – Lorama Group
- Bahar Razavi – Brenntag Canada
- Constance Rogers – Lorama Group
- Rahenul Ibrahim – Lorama Group

Félicitations aux quatre étudiants qui ont reçu un diplôme en technologie du revêtement au cours de la dernière année!

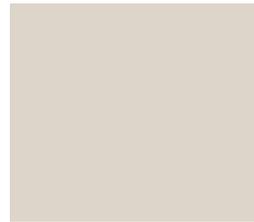
Bourses de l'ACIPR en 2020

L'ACIPR accorde une grande importance à l'éducation pour nos membres, et la prochaine génération de chimistes, de formulateurs de peinture et de chefs d'entreprise. Notre Programme de bourses est offert exclusivement aux membres et il s'agit d'un autre moyen permettant d'appuyer et d'encourager la prochaine génération de leaders dans la poursuite de leur éducation. Pour faire une demande de bourse, il est nécessaire de remplir et d'envoyer un formulaire de demande (lien à la section sur le site Web). Les demandes sont acceptées en tout temps au cours de l'année.

Remarque : Les candidats sélectionnés ne peuvent pas soumettre une nouvelle demande l'année suivante. Une seule bourse peut être octroyée par étudiant.

L'ACIPR souhaite aux deux étudiants beaucoup de succès dans leur cheminement académique et une belle carrière là où l'avenir les mènera.





Brooke Husar
Membre de l'ACIPR : IMCD

Brooke Husar s'est inscrite au programme Commerce à l'Université Queen's. Elle s'est impliquée dans plusieurs sports et compétitions académiques au niveau du secondaire, ce qui lui a permis de développer une bonne éthique de travail. Elle a œuvré en tant que bénévole dans un club local de soccer et a occupé de nombreux emplois pour accroître ses connaissances. Elle a obtenu un stage chez CI Investments où elle a travaillé dans la planification fiscale et successorale. Elle a aussi été directrice du marketing pour le compte d'un club à but non lucratif de l'Université Queen's.



Brian Lozinski
Membre de l'ACIPR : Cloverdale Paint

Brian a entrepris des études en biologie cellulaire et moléculaire à la Mount Royal University. Après avoir obtenu son diplôme de l'école secondaire, il s'est initialement inscrit à la MRU au programme de la Bisset School of Business pendant plusieurs années. Quelques années plus tard, il change d'orientation pour se consacrer à la science, après avoir découvert une passion pour la recherche et plus spécifiquement en neuroscience et en biologie moléculaire.

Deux étés passés dans le laboratoire de Cloverdale Paint lui ont confirmé sa passion pour le travail en laboratoire sur le plan académique et industriel. Il entrera bientôt dans une école d'études supérieures en neuroscience, plus précisément en neuroimmunologie et en neuropathologie. Pendant ses temps libres, Brian fait du bénévolat au sein de la Student Society of Science and Technology de l'université, il s'entraîne au gym, joue au hockey pour se détendre.

CPCAConnects

UNE PLATEFORME DE COMMUNICATION COMPLÈTE RÉSERVÉE AUX MEMBRES



Travailler pour l'industrie aux premières lignes en ce qui a trait à la gestion des enjeux et à l'élaboration des règlements exige un programme complet de communication.

Regulatory RADAR

Une des principales missions de l'ACIPR est d'aider les organisations membres à naviguer avec confiance dans l'environnement réglementaire canadien. Le Regulatory RADAR est notre publication mensuelle majeure réservée exclusivement aux membres. On y retrouve des nouvelles d'intérêt pour les fabricants, les fournisseurs et les distributeurs de peinture et de revêtements. Cette publication expose en détail les mesures législatives et réglementaires complètes à tous les paliers de gouvernement au Canada et autour du monde. Il s'agit d'un incontournable pour tous les intervenants dans l'industrie canadienne du revêtement.

Les Actualités Prime-Heure

Un bulletin mensuel accessible au public envoyé aux membres, aux groupes d'intervenants et aux représentants du gouvernement. Ce bulletin offre un aperçu de l'industrie à tous ceux ayant un intérêt dans le secteur ou ceux qui jouent rôle essentiel au sein de celui-ci. Prime-Heure met en vedette les efforts continus des membres en matière d'innovation et de recherche pour faire de l'industrie des revêtements un leader pour tout ce qui touche les produits durables offrant un rendement inégalé.

Bulletins de l'ACIPR, communiqués de presse et soumissions au gouvernement

Les membres de l'ACIPR sont informés des nouvelles propositions avec transmission directe des mesures prises par le conseil de l'ACIPR, les comités techniques et le personnel. Ceci permet de s'assurer d'une juste représentation de l'industrie lorsque des décisions pouvant affecter leurs activités sont prises.





Perspectives de l'ACIPR - Guide et répertoire

Le présent rapport annuel de l'ACIPR, guide et répertoire, donne un profil de l'industrie, offre des mises à jour sur des enjeux importants et traite des tendances et des incidences futures. Il a été réalisé dans l'intérêt de tous les membres et est distribué à plus de 3 000 leaders de l'industrie par l'entremise de la liste de distribution du magazine CFCM. Le magazine Perspectives offre aux membres des possibilités de publicités uniques et un aperçu des plus récentes nouvelles et informations dans l'industrie de la peinture et du revêtement au Canada.

Programme d'attribution de prix de l'ACIPR

L'ACIPR possède une riche tradition lorsque vient le temps de souligner l'excellence dans le cadre de sa conférence et AGA annuelles. Au cours des trois dernières décennies, l'industrie a rendu hommage à ceux et celles qui ont apporté une contribution importante à l'industrie canadienne de la peinture et du revêtement.

Séries de webinaires

L'ACIPR présente aux membres un grand nombre de webinaires tout au long de l'année pour s'assurer que les membres soient bien au fait des enjeux. L'Association offre en outre aux membres l'occasion de s'exprimer et de faire part de leurs commentaires dans le cadre d'efforts continus en matière de défense des intérêts lorsque la situation l'exige.

Plateformes de médias sociaux

